

CAUSERIE

SUR

LE MÉDECIN

A DIFFÉRENTES ÉPOQUES

CAUSERIE

SUR

LE MÉDECIN

A DIFFÉRENTES ÉPOQUES

De la Renaissance de la Médecine dans le Blésois

ET

Recherches sur ses Célébrités médicales

PAR LE DOCTEUR E. DELTHIL

LAURÉAT DE LA FACULTÉ
OFFICIER D'ACADÉMIE
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE PRATIQUE DE PARIS
MÉDECIN INSPECTEUR DES ÉCOLES.

PARIS

LIBRAIRIE LAUWEREYNS

RUE CASIMIR DELAVIGNE, 2

1883



AVANT-PROPOS

Les institutions ne peuvent être l'œuvre d'un jour; comme les individus, elles sont assujetties au changement, et l'art médical n'a point échappé à la loi commune.

Rechercher la liaison du présent avec le passé, étudier les mœurs, le caractère et les œuvres des hommes de la carrière à laquelle on s'est voué, c'est assurément présenter à l'esprit de nombreux enseignements, et d'ailleurs ne pourrait-on dire qu'ignorer l'histoire de sa profession, c'est se faire étranger chez soi.

Les études sur le « comment vivaient nos pères » permettent encore de payer un juste tribut à leurs mérites.

Nogent-sur-Marne (Seine), le 24 novembre 1882.

Dr E. DELTHIL.



Terram medicam
atque medicorum (1)

Messieurs,

Les associations comme la nôtre, nées de la philanthropie, assurent leur durée par les travaux qu'elles inspirent ; pénétrés de cette idée, vous avez voulu que chaque année un membre de la *Société Amicale du Loir-et-Cher* (2) fit une lecture. Plusieurs de nos compatriotes, grâce à cet usage, ont su rendre vos réunions intéressantes par les œuvres remarquables qu'ils nous ont fait entendre.

---

(1) Ces paroles, faisant allusion à la réputation de notre province, furent prononcées en 1648, par Siméon Courtaud, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier, en conférant le diplôme de docteur à un jeune Blésois.

(2) L'Association Amicale du Loir-et-Cher, fondée en 1870, par M. le sénateur Bozérian, a pour but de créer à Paris un centre commun de relations entre compatriotes et d'établir entre eux une Société d'aide-mutuelle. Ce n'est point un cercle politique ou religieux, c'est une

Cette année, le Comité m'a fait l'honneur de me désigner pour vous faire la causerie annuelle ; il m'a laissé le choix du sujet. J'ai cru que ma qualité de médecin m'autorisait à vous faire la *biographie de ceux de mes confrères du passé, nés dans le Loir-et-Cher, qui ont jeté un certain éclat sur notre département par leurs talents, leur savoir et les productions de leur esprit.*

Si ma tentative est couronnée de quelque succès, elle pourra, je l'espère, encourager d'autres membres à rechercher, chacun dans leur carrière, les personnages marquants qui ont illustré notre pays, soit dans la littérature, la poésie, les beaux-arts, la jurisprudence, l'industrie, l'agriculture, voire même la politique.

Combien ne serait-il pas intéressant d'avoir la *biographie générale de nos illustrations* avec le *Compendium de leurs travaux* constituant ainsi le Livre d'or du Blèsois. Jamais certainement un recueil ne serait aussi complet et aussi généreusement traité, car il serait inspiré chez chaque collaborateur par le souffle du patriotisme ; jamais non plus rien ne serait lu avec plus d'intérêt, car, vous le savez, tout ce qui touche au pays natal attache, séduit et captive.

Par ces notes historiques nous retracerons la physio-

---

réunion ouverte à tous, sans acception de classes ou de personnes. On ne demande aux sociétaires ni ce qu'ils sont ni ce qu'ils pensent, mais seulement où il sont nés ; les hommes des opinions les plus diverses s'y rencontrent et s'unissent pour faire le bien. Protection est accordée aux vieillards, aux malades, aux veuves sans ressources. La Société vient encore en aide aux enfants et aux jeunes gens doués d'aptitudes exceptionnelles qui pourraient se distinguer si ces dispositions étaient développées par l'instruction et par l'éducation.

nomie et le caractère intime des générations passées ; et nos fils trouveront dans la gloire de nos aïeux une source d'émulation.

Ces recherches feront naître certainement des revendications au profit de notre département. C'est ainsi que nous pouvons inscrire dans nos annales l'*illustre Bretonneau*, né à St-Georges (Loir-et-Cher), que l'Indre-et-Loire accaparait comme l'un des siens (1).

L'humble *pomme de terre* elle-même va aussi me donner raison sur ce point ; vous verrez plus tard que le célèbre *Brunyer* médecin de Gaston d'Orléans nous apprend, dans son *Hortus Blæsensis* de 1655, qu'elle était déjà cultivée depuis longtemps à Blois dans les jardins de ce prince; son introduction en France datait donc de plus de 150 ans quand la reine Marie-Antoinette, dans un souper de Versailles, orna de la fleur de cette plante qu'elle voulait vulgariser, la boutonnière des gardes françaises. Parmentier, qui s'est illustré en faisant valoir les avantages comestibles de ce tubercule, a peut-être oublié de payer un tribut à la ville de Blois.

Ne pensez-vous pas que des recherches analogues, entreprises dans chaque département, augmenteraient les archives de la patrie de documents précieux enfouis dans les bibliothèques de province ?

Ces études peuvent paraître laborieuses, mais nous trouverons une large compensation dans la joie d'avoir tiré d'un injuste oubli les œuvres et les actions d'hommes de mérite. Du reste, Messieurs, les anciens nous ont donné

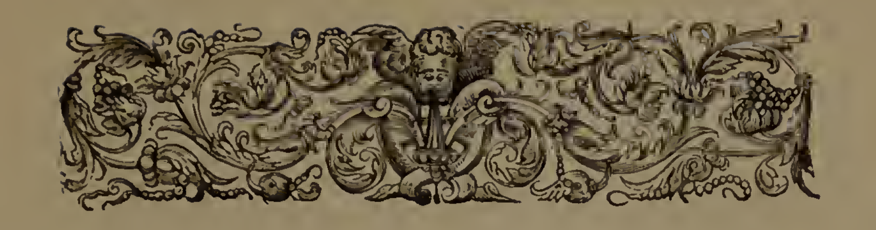
(1) Je dois à notre vice-président, M. le docteur Bouchereau, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, ce renseignement précieux ; ce fut même devant son grand-père que Bretonneau soutint ses examens à Tours.

l'exemple de semblables travaux, ils recueillaient avec soin les moindres particularités de la vie de leurs grands hommes, et se faisaient un devoir de rappeler leurs mérites que le temps, l'injustice, les rivalités personnelles ou les haines politiques pouvaient avoir fait rejeter dans l'ombre.

Il semble qu'aujourd'hui l'histoire cherche à s'universaliser, à ne plus être exclusivement l'*histoire Bataille* ne retraçant que les faits et gestes des souverains et des conquérants. Nous sommes heureux de constater qu'à notre époque l'origine et le nom ne suffisent plus, que le mérite fait tout ; que l'instruction donne des droits nouveaux qu'elle confère avec le talent et le travail des titres supérieurs à ceux du privilége ou de la fortune et qu'elle légitime les plus hautes ambitions. Aussi tous les Français illustres, bienfaiteurs de l'humanité, ont-ils droit désormais à leur page dans les gloires nationales.

Je me suis attaché à grouper les faits isolés, abandonnés dans les chroniques, j'ai cherché à éclaircir les points douteux pour rétablir la tradition ; mais dans cette tâche que je me suis donnée, je me suis inspiré bien plus de mon amour pour le pays natal que je n'ai tenu compte de mes moyens, de mes forces et de mon temps.





ORIGINE
DE LA
MÉDECINE

Pour mieux faire ressortir la valeur des savants dont je vais vous entretenir, je crois bon de vous donner un court aperçu de ce qu'était la *médecine avant les* XVe et XVIe *siècles*. Je laisserai de côté, pour ne pas étendre ce chapitre, tout ce qui a trait aux doctrines; mais je me réserve de vous communiquer quelques observations générales que ces recherches m'ont permis de faire. Je vous parlerai du *médecin*, de sa *condition sociale et morale ;* puis je vous dirai quelques mots *des études, des grades, des costumes, des honoraires et des emblèmes* des gens de cette profession, sans oublier *leurs qualités et même leurs ridicules*.

L'origine de la médecine se perd dans la nuit des temps, elle est née avec la souffrance et par conséquent avec le genre humain.

On attribue à l'empereur de Chine, *Ching-Nong*, mort l'an 2700 avant Jésus-Christ, le premier ouvrage sur l'art de guérir.

Chez les Hindous, dans la *période védique* ou primitive, les invocations et les hymnes conjuratoires composent toute la thérapeutique ; plus tard les Brahmanes lui donnèrent un caractère scientifique dans un code de santé appelé *Ayurveda* ou « science relative à la vie. »

Les Égyptiens avaient un traité de matière médicale désigné par Diodore sous le nom de *livre sacré;* il était défendu aux médecins de s'écarter de ses préceptes sous peine de mort si le malade ne guérissait pas.

Les Gaulois avaient leurs Druides à la fois prêtres, médecins, devins et sacrificateurs ; selon Pline leurs panacées étaient le guy de chêne et le sélago (sorte de sabine), mais ils pratiquaient surtout les sacrifices humains qui firent dire à Plutarque : « N'eut-il pas mieux valu pour les Gaulois n'avoir jamais connu de Dieux que de croire qu'ils aimaient à se repaître du sang des hommes. »

D'après Hippocrate, l'hygiène fut en grand honneur chez les Perses et ses préceptes étaient sévèrement appliqués; il leur était défendu d'uriner, de cracher, de se laver ne fût-ce que les mains dans les fleuves auxquels ils vouaient un culte. Cette antique et sage coutume ne pourrait-elle devenir une source féconde de méditations pour nos édiles parisiens ?

Nous apprenons d'*Hérodote* que les Babyloniens faisaient porter les malades sur les places publiques afin

que les passants qui avaient été atteints d'une maladie semblable pussent leur donner des conseils; ils les encourageaient à pratiquer ce qu'eux-mêmes ou d'autres avaient essayé avec succès dans des cas analogues. Il n'était permis à personne, paraît-il, de passer auprès d'eux sans s'informer de leur affection. *Strabon* nous dit que les mêmes pratiques existaient chez les Égyptiens et les Algaves (Portugais d'aujourd'hui). N'est-ce point de cet usage que serait née l'institution si *puissante des Commères*, dont la génération s'est perpétuée florissante jusqu'à nous ?

La première fois qu'il est question de médecins dans la Bible, c'est quand il est dit que Joseph leur ordonna d'embaumer le corps de son père. (Fleury, *Mœurs des Israélites*.)

Moïse était médecin.

Les livres saints célèbrent les connaissances de *Salomon* en médecine.

La fable et *Homère* nous peignent les héros grecs savants à guérir les blessures qu'ils avaient faites.

Nous rencontrons ensuite *Pythagore* un des premiers chefs d'école, puis ses disciples *Alcméon de Crotone*, *Empédocle*, *Anaxagore de Clazomène* et *Démocrite*.

Les prêtres païens (1), placés à la tête des peuples par leurs lumières, s'emparèrent bientôt de l'exercice exclusif de l'art de guérir, et jusqu'au temps de *Solon*, la médecine

---

(1) Dans chaque religion, nous trouvons, du reste, à côté de la doctrine, des préceptes d'hygiène qui permettent de croire que leurs fondateurs avaient aussi des connaissances étendues en médecine.

Le dogme judaïque renferme de nombreuses maximes d'hygiène alimentaire.

fut presque exclusivement pratiquée dans les Temples, où l'on inscrivait sur des tables les noms des malades, leur genre de maladie et les remèdes qui les avaient guéris. Des conjurations et des prières accompagnaient toujours ces sortes de consultations.

Plaute nous dit que les malades allaient dormir dans les lieux sacrés pour obtenir d'Esculape un songe favorable ; les patients retenaient le rêve avec le plus grand soin pour le faire interpréter par les prêtres.

Tibulle nous fournit la preuve qu'à son époque l'usage des *ex-voto* était déjà établi; dans une élégie, il fait dire: « Vénus, tu peux me guérir, les nombreux tableaux sus- « pendus dans tes temples prouvent ta puissance. »

Ovide fait aussi remettre comme *ex-voto* deux oreilles d'argent, par un malade reconnaissant guéri d'une affection de ces organes.

Jusqu'à *Socrate* et *Périclès*, la médecine mérite à peine le nom de science, mais avec le progrès de la civilisation, la science de guérir devint le partage d'une classe spéciale, celle des *médecins*. On vit désormais les connaissances grossières et restreintes conservées d'abord par tradition s'accroître par la transmission d'observations successives.

Hippocrate jette alors les véritables fondements de la médecine, il synthétise les œuvres de ses devanciers, fait

---

Les catholiques ont leur salutaire régime diététique dont ils ont le tort, à mon avis, de se séparer.

Les Mahométans, habitants des pays chauds, se voient recommander la tempérance, les ablutions et proscrire les boissons fermentées et les aliments qui ne conviennent point dans les climats à température élevée.

comprendre le ridicule des pratiques superstitieuses et il applique en maître la raison et la philosophie à ces études. Parmi ses nombreux successeurs, nous trouvons *Ctésias le Cnidien, Platon* le cygne de l'Académie et *Aristote* le chef des Péripatéticiens.

On voit ensuite apparaître la secte des *Asclépiades* de l'*Ecole d'Alexandrie*, qui arriva à Rome au temps de *Cicéron* et de *Pompée*. Nous y remarquons *Hérophile*, disciple de *Praxagoras* et *Erasistrate*, disciple de *Chrysippe,* qui furent les véritables fondateurs de l'*anatomie descriptive*. C'est seulement sous le règne des *Ptolémées*, en Egypte, qu'il fut permis *d'ouvrir des cadavres humains pour l'étude.*

Sérapion d'Alexandrie et *Philinius de Cos* fondèrent la *secte empirique. Thémision de Laodicée* créa, un siècle avant l'ère chrétienne, l'*École méthodiste;* enfin, citons le *pneumatisme* d'*Athénée de Cilicie* et l'*éclectisme* d'*Agatinus de Sparte* et d'*Archigène.*

A Athènes celui qui voulait exercer la profession médicale était tenu de déclarer dans un discours public où et de qui il avait appris son art. Rome n'eut longtemps pour médecins que des Grecs esclaves ou affranchis auxquels on accordait le droit de cité lorsqu'ils faisaient preuve de capacité ; c'est ainsi que le célèbre *Musa*, médecin d'Auguste, d'abord esclave devint libre et fut fait chevalier romain ; dès ce moment les praticiens sont considérés dans cette ville comme des personnages importants, ils furent même exemptés de tout impôt et de toute charge publique.

Il n'est personne qui ne connaisse l'histoire naturelle de *Pline,* vaste compilation des travaux antérieurs d'*Aristote,* de *Démocrite* et d'*Hippocrate.*

Virgile lui même étudia la médecine et les sciences naturelles à Naples ; on trouve dans les *Géorgiques* et les *Bucoliques* de nombreux passages qui dénotent les connaissances qu'il en avait.

Nous trouvons au premier siècle de l'ère chrétienne l'ouvrage considérable de *Celse*, surnommé l'Hippocrate latin et le Cicéron de la médecine.

Sous Marc-Aurèle parut *Claude Galien*, dont l'érudition était immense et les connaissances anatomiques déjà très sérieuses, il imprima à la médecine une si grande impulsion que son nom régna en souverain dans toutes les écoles pendant plus de douze siècles.

Les successeurs remarqués de Galien furent *Oribaze*, médecin et ami de l'empereur Julien, *Aelius* et *Alexandre de Tralles*.

Au VIIe siècle arrive *Paul d'Egine*.

Pendant les temps de barbarie qui suivirent la chute de l'empire romain, les *Arabes* recueillirent les débris de la science médicale des Grecs ; ils furent les commentateurs peut-être trop serviles du célèbre médecin de Pergame. Bagdad devint aussi célèbre qu'Alexandrie l'avait été sous les Ptolémées, et les Sarrazins fondèrent à Cordoue une école très fréquentée.

Les dogmes du mahométisme s'opposant à l'ouverture des cadavres, les Arabes n'étudièrent l'anatomie que dans les ouvrages grecs et romains ; aussi firent-ils peu avancer les connaissances médicales. On leur doit cependant d'avoir conservé les traditions qui semblaient devoir s'éteindre. Leurs principaux auteurs sont *Rhazès*, *Haly Abbas*, *Avicenne*, *Albucasis*, *Avenzoar*, *Averrhoès*, *Maimonède*, etc.

Pendant le moyen âge l'exercice de la médecine devint un empirisme vulgaire auquel on joignit des pratiques superstitieuses ; on n'aperçoit aucune trace de système scientifique. Les études médicales furent alors reléguées dans les cloîtres et vinrent augmenter le pouvoir du clergé, né surtout de l'ignorance de toutes les autres classes de la société. Les couvents seuls, en effet, étaient à l'abri des violences habituelles des hommes grossiers de cette époque ; c'était le seul refuge des travailleurs, moines ou prêtres, qui sauvèrent les manuscrits anciens en les recopiant. Malheureusement, l'ostracisme dont le clergé frappait les *études anatomiques* entrava les progrès des sciences médicales, et particulièrement de l'anatomie et de la chirurgie. On regardait la dissection comme une profanation du corps humain ; défense même était faite par l'Église à ses sujets de se livrer à des opérations sanglantes sur le vivant ; « *Ecclesia abhorret a sanguine.* » On ne reprit les études anatomiques qu'en 1315, à Bologne, et en 1390, à Montpellier (Lettres de Charles VI).

Je dois cependant noter dans cette longue période un édit de *Charlemagne*, en 805, qui ordonna d'ajouter l'enseignement de la médecine dans les écoles et les couvents aux autres connaissances qu'on y répandait.

Après lui, en 1200, *Philippe-Auguste* fonda l'*Université de Paris*, comprenant l'Ecole de médecine.

Je citerai encore l'*Ecole de Salerne* au XIe siècle, qui obtint en 1225 le privilége de conférer des grades et même d'en investir des *femmes* ; on lui doit un *Code de Santé* resté célèbre ;

Enfin apparaissent *Arnault de Villeneuve*, et le franciscain *Roger Bacon* qui se séparant de la doctrine des

Arabes commencèrent à introduire le véritable esprit d'analyse dans les études médicales.

Je suis heureux d'avoir pu constater que déjà, en 1130, nous comptons un *compatriote médecin, Pierre de Blois,* à la fois professeur de grammaire, poète, mathématicien, théologien, chancelier (1).

Je termine ces recherches à l'arrivée de *Paracelse,* qui dans son indignation contre les pratiques ridicules de médecins de son époque s'écrie : « Sachez, médecins, que mon bonnet est plus savant que vous, et que ma barbe a plus d'expérience que vos académies. » Il renversa le vieil édifice thérapeutique, auquel il substitua l'alchimie.

(1) Il est difficile, du reste, de suivre les traditions dans ces temps d'ignorance et de retrouver les auteurs; ce n'est, en effet, que dans la seconde moitié du XIIe siècle que s'introduisit l'usage des noms de famille. Ces noms furent empruntés pour les nobles à leurs terres, et pour les autres, aux qualités, aux défauts personnels, aux professions, etc.



CONDITION MORALE & SOCIALE DES MÉDECINS AU MOYEN AGE

La plupart des médecins du moyen âge étant, ainsi que nous venons de le dire, *moines* ou *prêtres*, furent, grâce à leurs talents, pourvus de canonicats et d'autres même d'évêchés ; Pierre de Blois nous dit qu'à cette époque c'étaient les chanoines de Notre-Dame qui soignaient les pauvres de l'Hôtel-Dieu ; qu'ils tenaient leurs assemblées générales ayant trait à l'exercice de la

médecine tantôt autour du bénitier de Notre-Dame « *Supra cupam Nostræ Damæ* » tantôt à Sainte-Geneviève des Ardents ou au Prieuré de Saint-Éloi.

Nous voyons aussi les *rois* anoblir quelquefois et pourvoir souvent d'offices ou de dignités les médecins qu'ils voulaient attacher étroitement à leur personne dans l'intérêt de leur santé. Ils leur accordèrent, comme à tous les *suppôts* de l'Université, des avantages considérables tels que : exemption de tailles, aides, subsides et emprunts ; ils les dispensèrent du droit d'entrée des denrées dans la ville et de loger des gens de guerre ; le guet, la garde des portes de jour et de nuit ne leur furent plus imposés, etc.

Tous les délits commis par les membres du corps médical relevèrent de la seule autorité du doyen « *Vindex disciplinæ et Custos legum.* »

Adam Fumée, médecin de Charles VIII, devint maître des requêtes et *Jean Michel* fut conseiller au Parlement.

Le médecin de Louis XI, *Jacques Coictier*, était président de la Cour des comptes ; et il touchait, à ce titre, des émoluments qui lui permirent d'assurer sa vieillesse. Lors de sa disgrâce, fier de l'indépendance que lui assurait sa fortune, il fit graver sur le frontispice de sa maison ce jeu de mots :

A l'abri Coctier.

Miron, médecin de Henri II, fut employé à des négociations diplomatiques.

Le premier médecin du roi était en même temps surintendant des jardins des maisons royales et des eaux minérales, etc. ; et quand il se présentait à la Faculté, il

était reçu à la porte par le doyen, accompagné des bacheliers précédés des bedeaux. Plus tard, classé parmi les grands officiers de la maison royale, il n'obéissait plus qu'au roi lui-même, entre les mains duquel il prêtait serment ; sa dignité lui conféra un moment le titre de comte transmissible à ses enfants. Louis XIII accorda même à son premier médecin le brevet de conseiller d'État, lui en donna les appointements et lui permit d'en porter le costume dans les cérémonies (édit de 1613) ; le plus important des priviléges de cette charge donnait à celui qui en était investi juridiction sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie dans tout le royaume, car ce dignitaire nommait dans chaque ville les médecins et chirurgiens chargés des rapports en justice, il avait même le droit de vendre les emplois secondaires de médecin de cour. La mise à prix de ces fonctions assura au premier médecin une source de bénéfices d'autant plus condérable qu'il était moins scrupuleux.

CÉLIBAT — MARIAGE

Bernier de Blois nous apprend que les médecins d'alors étaient voués au *célibat,* afin qu'ils pussent se consacrer exclusivement à l'exercice de leur art. Ce ne fut qu'en 1452 que le *cardinal d'Estouteville apporta une bulle* qui permettait aux médecins de se *marier*. J'ai quelque idée qu'il dut être le bienvenu, cet ambassadeur, qui nous restitua ce droit naturel et nous permit d'être médecins de père en fils. Le cardinal déclara que le céli-

bat des médecins était « *chose impie et déraisonnable,* » il convint qu'il valait mieux leur donner des femmes que des bénéfices.

LES MÉDECINS RECOUVRENT LEUR INDÉPENDANCE

Enfin, les médecins finirent par s'affranchir de la tutelle religieuse, voulant assurer ainsi leur indépendance et se soustraire à cette domination qui accaparait leurs talents au profit exclusif de l'Église ; en renonçant à leurs canonicats, ils ne durent plus leur situation qu'à leur savoir et à leur esprit philosophique qui les porte à s'occuper des malheurs et des souffrances des hommes.

Introduits à toute heure dans les plus riches comme dans les plus humbles demeures, témoins, amis ou confidents dans les familles, échos des revendications comme des résistances par le contact avec les représentants des opinions les plus opposées, ils devaient par cela seul être mêlés à la vie politique, si une certaine partie de leur art qui traite des rapports entre les institutions sociales et la nature humaine n'était encore venue les y pousser.

Les médecins, en effet, fournissent au législateur les éléments d'un grand nombre de lois ayant pour but d'assurer, de conserver, de réparer la santé des hommes et de développer leurs aptitudes au travail ; ils élaborent et proposent les réformes ayant trait à l'hygiène des villes et des habitations ; médecins légistes ils viennent encore aider le magistrat dans l'exercice de ses fonctions. C'est assurément à ces causes multiples qu'ils doivent aujourd'hui leur accès facile dans la vie politique.



HONORAIRES

A l'origine, les soins et les conseils donnés aux malades n'avaient point en vue le lucre ; ce qui n'empêchait pas bien entendu l'individu qui recouvrait la santé de témoigner sa reconnaissance par quelque offrande. Plus tard, on mit un certain prix à la peine que se donnait le médecin, et cela avec des témoignages de respect pour son art : d'où le mot *honoraire*.

Chez les *Perses*, le prêtre avait droit aux soins du médecin pour une bénédiction, tandis qu'un chef de province donnait pour lui un attelage de quatre bœufs et

pour sa femme un chameau. (Extrait du Vandidad.) Chez les *Egyptiens*, la personne guérie était rasée, ses cheveux placés dans une balance, et il fallait en égaliser le poids avec de l'argent. De nos jours, et mes confrères ne me contrediront pas, plus d'un malade n'appellerait le médecin qu'après s'être fait raser et coiffer à la Titus.

M. le *docteur Ménière*, dans ses remarquables recherches sur les poètes latins nous donne, d'après Plaute, l'estimation d'une visite médicale : elle était d'un peu plus d'un didrachme, environ deux francs. En tenant compte de la valeur relative de l'argent à cette époque, on voit que les honoraires du praticien de ces temps reculés ne laissaient pas que d'être assez considérables.

Sous *Valentinien*, après 368, les monarques et les communes soldèrent des médecins. C'est de cette époque que date l'institution des *médecins de cour* et des *médecins communaux ou populaires*.

Au moyen âge, le clergé, en possession de l'exercice de l'art de guérir, augmenta ses revenus du tribut des malades soignés par ses membres. Mais quand les médecins s'affranchirent, ils perdirent une partie de leur prestige en entrant dans le cercle de la vie ordinaire et sociale ; ils prirent rang à côté des industriels et virent dans leur art une profession qui devait nourrir celui qui l'exerçait.

N'allez pas croire cependant que l'exercice de l'art médical fût extrêmement lucratif à cette époque, car *Bernier de Blois* nous dit :

« On accuse les médecins d'être riches, et ils vivent
« à peine de leur métier. »

Et dans cet autre passage :

« Les pauvres disent qu'ils ne sauraient s'acquitter, « les riches croient honorer suffisamment le médecin en « le faisant appeler, et ils en changent aussi souvent que « de linge ou tout au moins que de maladie. »

En 1409, *Johan Lemire, maistre en médecine,* chapelain de Notre-Dame de Blois, touchait 12 livres 15 sous pour une demi-année de la rente qui lui était due. (Archives du baron de Joursanvault.)

Le *chirurgien de Louis XI* a 200 livres.

Le *médecin* du même roi a 1,200 livres.

Coictier fut cependant enrichi de 100,000 livres en quelques semaines par ce superstitieux monarque que la peur avait rendu pour une fois généreux. « *Honora medicum propter necessitatem.* »

Charles VIII assigna pour tous les régents de Montpellier 500 livres.

Mais, plus tard, *Charles IX* éleva leurs honoraires et fit donner à chacun 300 livres.

A Paris un budget de 800 livres tournois était mis à la disposition du doyen et suffisait à rétribuer tout le personnel enseignant de la Faculté.

Dans les comptes de la *ville d'Arras*, de 1498, on trouve : « La somme de 50 livres à maistre *Adrien* « *Fretel,* docteur en médecine, que ledit argentier lui a « payé pour ses gaiges de l'année de ce présent compte. » « A maistre *Jehan Brodeul*, chirurgien sermenté d'icelle « ville, pour ses gaiges de présente année, 6 livres. »

En 1598, *Portail* reçut 800 écus soleils, comme premier chirurgien du roi.

Sous Louis XIV les médecins recevaient à Paris un teston ou un écu blanc comme honoraires.

Les Chinois moins généreux ne donnent encore à l'heure actuelle pour prix d'une visite que six sous sterling (environ soixante centimes).





GRADES

Dans l'antiquité, les médecins n'avaient point de *grades conférés* et ne présentaient aucune garantie de capacité ou d'études antérieures. La médecine, en effet, était enseignée par des philosophes, lesquels, devenus chefs d'école, avaient des disciples qui se décernaient arbitrairement la qualification de médecins. Plus tard, il se forma des corporations ou des sectes comme celle des *Asclépiades*, et enfin il s'établit des sortes de *colléges d'Archiâtri*, mais qui ne conféraient encore aucun titre. L'art de guérir était libre, l'exerçait qui voulait; la capacité ou la vogue suffisait pour attirer la considération. Cette absence de contrôle scolaire est démontrée par les plaintes que Pline exprime à ce sujet.

Sous les Mérovingiens, nous ne voyons même plus de leçons spéciales faites par les philosophes, et les quelques connaissances médicales rudimentaires de cette époque sont répandues dans les écoles palatines et les couvents à tous ceux qui les fréquentent ; nous avons déjà dit aussi que Charlemagne ordonna en 805 que cet enseignement fût ainsi donné au moyen des *Tablettes de la santé*, rédigées par ses médecins.

Au XIIe siècle cependant on retrouve les traces d'un corps enseignant, « *studium parisiense* », organisé sous la direction des évêques.

Au moyen âge, il se forma une corporation médicale indépendante, celle des *maîtres ès-sciences physiques et médicales*, qui conférait des lettres de *maîtres ès-arts* aux clercs tonsurés ou non.

Froissart dit dans un passage :

« Un frère mineur, maistre en médecine ».

Mais la garantie de ces lettres de maîtrise n'était pas toujours très sérieuse, car le collége médical qui les conférait passait pour peu scrupuleux.

En effet, un de ses régents dit :

« *Accipiamus pecuniam et remittamus asinum in Pa-*
« *triam.* »

Le médecin devait cependant être déjà assez instruit, car, en dehors des études médicales, il devait connaître le *grec*, le *latin*, la *logique*, la *grammaire*, la *dialectique*, etc. (LANFRANC.).

C'est vers l'an 1200 que l'*Université* est fondée par *Philippe-Auguste ;* elle comprenait l'*École de Médecine* qui se sépara d'elle en 1280 pour s'ériger *en Faculté*

« *facultas saluberrima medicinæ* ». Les facultés de médecine ainsi officiellement constituées sont celles de *Montpellier* en 1220, et celle de *Paris* en 1280 ; mais la Faculté de Montpellier existait en fait depuis deux siècles lorsque le cardinal légat Conrad lui imposa ses statuts. Ces établissements portèrent aussi le nom de *Physicorum facultas, facultas in physica,* d'où le titre de *Physiciens* donné longtemps en France aux médecins et porté encore aujourd'hui par les praticiens en Angleterre.

Dès lors l'Ecole de médecine eut un sceau particulier, une masse d'argent et elle commença à tenir ses registres connus sous le nom de *commentaires de la Faculté,* les premiers sont datés de 1395 ; enfin grâce à la libéralité de Jacques Desparts premier médecin de Charles VII, elle fut dotée d'un établissement à elle.

On abandonna plus tard les lettres de maîtrise que l'on conserva pour les chirurgiens. On transforma ces lettres en *diplôme de licencié ou de docteur*, qui donnaient : « *Facultas artem docendi et exercendi.* »

Les grades alors étaient ainsi conférés :

La durée des études était de *3 ans à Montpellier et de 6 ans à Paris*. Ceci s'explique : pour obtenir le diplôme de Paris, il fallait présenter d'abord le diplôme de maître ès-art, être licencié ou docteur d'une autre Faculté de médecine du royaume. Après deux ans de médecine, on était admis à l'*acte des herbes*, puis, quand on était *herbier*, on devenait bientôt *bachelier;* alors seulement on commençait son cours *de licence*. Le *grade de licencié* vous conférait celui de *médecin*, ce titre permettait d'exercer, mais en poursuivant ses études, on devenait *docteur*.

On soutenait alors l'*acte de triomphe* ou la thèse ; puis on prêtait le *fameux serment,* la main étendue sur le livre d'Hippocrate. A Montpellier, on portait pour cette cérémonie l'*éternelle robe de Rabelais,* « laquelle, dit « Astruc, était coupée furtivement par les étudiants, qui « en emportaient quelques lambeaux ; ce qui obligeait à « la renouveler de temps en temps (ce à quoi on ne « gagne rien). »

Voici la traduction du texte original du fameux serment hippocratique :

« Je jure par Apollon médecin, par Esculape, par « Hygie et Panacée, par tous les dieux et par toutes les « déesses, les prenant à témoin que je remplirai, suivant « mes forces et ma capacité, le serment et l'engagement « suivants : Je mettrai mon maître de médecine au même « rang que les auteurs de mes jours ; je partagerai avec « lui mon avoir et, le cas échéant, je pourvoirai à ses « besoins ; je tiendrai ses enfants pour des frères, et « s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur ensei- « gnerai sans salaire ni engagement. Je ferai part des « préceptes, des leçons orales et du reste de l'enseigne- « ment à mes fils, à ceux de mon maître et aux disciples « liés par un engagement suivant la loi médicale, mais à « nul autre. Je dirigerai le régime des malades à leur « avantage, suivant mes forces et mes jugements, et je « m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice. Je ne « remettrai à personne de poison si l'on m'en demande, « ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion ; « semblablement, je ne remettrai à aucune femme de pes- « saire abortif. Je passerai ma vie et j'exercerai mon art « dans l'innocence et la pureté. Je ne pratiquerai pas

« l'opération de la taille (1), je la laisserai aux gens qui
« s'en occupent. Dans quelque maison que j'entre, j'y
« entrerai pour l'utilité des malades, me préservant de
« tout méfait volontaire et corrupteur, et surtout de la
« séduction des femmes et des garçons, libres ou esclaves.
« Quoi que je voie ou entende dans la société pendant
« l'exercice ou même hors de l'exercice de ma profession,
« je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, re-
« gardant la discrétion comme un devoir en pareil cas.
« Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit
« donné de jouir heureusement de la vie et de ma pro-
« fession, honoré à jamais parmi les hommes ; si je le
« viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort con-
« traire. »

Avec le temps, le préambule et quelques passages du texte du serment furent modifiés et abrégés comme suit, pour le mettre en harmonie avec les croyances religieuses et les mœurs d'une autre époque.

« En présence des maîtres de cette école, de mes chers
« condisciples, et devant l'effigie d'Hippocrate, je me pro-
« mets et je jure au nom de l'être suprême, d'être fidèle aux
« lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la
« médecine. Je donnerai mes secours gratuits à l'indigent,
« et n'exigerai jamais un salaire au-dessus mon travail.
« Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront
« jamais ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui
« me seront confiés, et mon état ne servira pas à cor-
« rompre les mœurs ni à favoriser les crimes. Respectueux

(1) D'après l'opinion de M. le docteur Charpignon, d'Orléans, et de plusieurs commentateurs, il est question de la castration et non de la taille.

« et reconnaissant envers mes maîtres, je rendrai à leurs « enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères. Que les « hommes m'accordent leur estime, si je suis fidèle à mes « promesses ! que je sois couvert d'opprobre et méprisé de « mes confrères si j'y manque ! »

Ce serment prêté, le récipiendaire montait en chaire, et s'asseyait à côté du président qui lui donnait sa bénédiction (1 et 2).

Les *frais d'examen* étaient en 1506 : « Pour estre « docteur à Paris, couste cinq ou six cens escus. » (Registre du Parlement, 6 août 1506).

Les médecins avaient comme aides et comme élèves des barbiers qu'on appelait *mires* ou *fraters ;* les leçons leur étaient données publiquement *en latin,* soit dans les écoles, soit dans le logis des démonstrateurs. Les cours se faisaient le plus souvent dès *quatre ou cinq heures du matin.*

(1) Les praticiens de cette époque devaient être peu nombreux; car Maurice Raynaud nous apprend que beaucoup plus tard de 1640 à 1670, il n'a été délivré que 114 diplômes de docteurs pendant cette période de 30 ans.

(2) Pendant longtemps, une des conditions d'admission aux grades médicaux fut d'être catholique romain; il faut arriver à 1648 pour voir la Faculté se départir de cette rigueur et recevoir docteurs des adeptes du culte réformé.



COSTUMES

Le *costume* étant en quelque sorte une manifestation des mœurs professionnelles, je crois devoir en dire quelques mots.

Dans l'antiquité, il ne paraît pas qu'un vêtement particulier distinguât le médecin des autres philosophes. Au moyen âge, moines ou prêtres, ils portaient nécessairement l'habit religieux. A l'époque de la Renaissance, les praticiens, devenus indépendants, se distinguèrent par un costume qui se composait d'une longue robe grise, d'une ceinture noire ou dorée, d'un chaperon noir, lequel était quelquefois surmonté d'une houppe de soie cramoisie. Les chirurgiens portaient un collet rouge sur leur vêtement gris et leur toque était rouge.

Plus tard des modifications s'introduisirent dans la manière de se vêtir. Le bonnet devint carré ; on porta la fraise, le rabat, la soutanelle, puis le long habit noir et la haute mitre, la chausse rouge et l'anneau d'or au doigt.

Les chirurgiens avaient l'épée au côté.

Les médecins montaient des mules harnachées de noir, puis ils prirent avec Guenaut le parti d'aller à cheval; cela fit grand scandale comme en témoigne le vers de Boileau :

« Guenaut, sur son cheval, en passant m'éclabousse. »

Plus tard encore, ils remplacèrent cet appareil par la canne à pomme d'or et la longue perruque.

Il était aussi dans les usages des praticiens de porter la barbe; il existe même une thèse sur cette grave question : *an medico barba*. Molière fait dire à Toinette : « Tenez, monsieur, quand il n'y aurait que votre barbe c'est déjà beaucoup, et la barbe fait plus de la moitié du médecin. »

Bernier de Blois dit à ce sujet : « Les médecins ont « eu tort de quitter l'habit long qui les rendait véné- « rables. »

Et Pascal écrit malicieusement

« Si les médecins n'avaient de soutanes et de mules, « ils n'auraient dupé le monde qui ne peut résister à cette « montre. » Et ailleurs : Si les médecins avaient le vrai « art de guérir, ils n'auraient que faire de bonnets carrés. »

L'école de Salerne, qui obtint, en 1225, le privilége

de conférer des grades, indique ainsi la tenue du médecin :

« Vêtu d'habits décents, affable et plein de zèle,
« Le médecin s'empresse à la voix qui l'appelle.
« D'un rubis l'étincelle à son doigt brillera
« Sur un coursier fidèle en visite il ira.
« Ce splendide attirail rehausse son mérite,
« Sur l'esprit du malade il réussit plus vite,
« Reçoit cadeaux sans nombre, un mince accoutrement
« Lui vaudrait profit mince et sec remerciement. »

(Traduction de Ch. Meaux St-Marc).

Il me semble que l'abandon d'un costume particulier ne doit laisser aucun regret ; n'est-il pas préférable de s'attacher uniquement à forcer l'attention par le mérite?





CHIRURGIENS

Dans l'antiquité la profession de médecin et celle de chirurgien étaient inséparables ; chez les Grecs nous avons vu Hippocrate traiter avec la même autorité toutes les connaissances pathologiques ; mais depuis Galien, les *Chirurgiens* furent hiérarchiquement classés dans une situation scientifique et sociale inférieure à celle des médecins et sous leur dépendance. Si nous cherchons les causes de l'abaissement d'un art qui avait brillé d'un si vif éclat chez les anciens, nous les trouvons dans les préjugés religieux des Arabes et des Chrétiens qui entraînèrent, vous le savez, la suppression des autopsies, des études anatomiques et des opérations sanglantes, puis

dans les mœurs des temps féodaux qui faisaient considérer tout exercice manuel comme avilissant et compromettant la dignité de celui qui s'y livre. C'est pour ces raisons que, pendant cette longue période, on voit à peine surgir quelques travaux ; et il faut arriver au XIVe siècle pour voir la chirurgie se relever par suite des nécessités qu'imposaient les nouveaux engins de guerre.

Cette science, abandonnée trop longtemps aux mains de *rebouteurs*, *charlatans*, *triacleurs*, *inciseurs* qui couraient Paris et la campagne, prit alors tout d'un coup un essor si considérable, que les médecins se crurent un instant menacés d'être éclipsés par les chirurgiens. De ce froissement d'amour-propre naquit une hostilité qui se prolongea avec des alternatives diverses depuis le moyen âge jusqu'au règne de Louis XV.

Une des causes de ces rivalités en prééminence fut le résultat, ce me semble, d'une mauvaise appréciation de la distinction entre la chirurgie et la médecine. L'art médical, en effet, synthétise toutes les connaissances, la chirurgie ne peut donc être considérée que comme une des branches de cette encyclopédie, *c'est plus une déduction thérapeutique qu'une doctrine.* Pour le démontrer il suffit de signaler l'impossibilité de définir rigoureusement et de limiter avec exactitude les deux parties de ces études ; j'avoue que j'ai toujours pensé qu'il fallait toute la subtilité scholastique du moyen âge pour trouver quelque chose d'externe à la taille, à l'ovariotomie, à l'entérotomie classées dans la pathologie externe ou chirurgicale.

Le *médecin* peut ne pas être chirurgien distingué, parce qu'il y a là une pratique manuelle qui exige une habileté

toute spéciale ; mais il n'a pas d'excuse s'il ne possède tout au moins théoriquement les connaissances chirurgicales.

Le *chirurgien*, à son tour, avant d'exercer exclusivement cet art, doit avoir fait des études médicales complètes ; lorsqu'il se décide à pratiquer l'empyème, la paracenthèse ou la lithotritie, ne doit-il pas être pénétré des causes générales, troubles fonctionnels ou organiques qui ont déterminé les affections réclamant son intervention. Aussi voyons-nous aujourd'hui l'illustre *professeur Verneuil* démontrer avec éclat la *relation qui existe entre les traumatismes et les états pathologiques antérieurs constitutionnels ou accidentels*. Bien avant ce maître, le restaurateur de la chirurgie française après le moyen âge, le grand Ambroise Paré n'avait-il pas lui-même fait des incursions remarquables dans le domaine considéré comme essentiellement médical.

La sélection professionnelle ne peut donc s'établir qu'après des études complètes et les limites dans la pratique ne peuvent être imposées que par les aptitudes individuelles.

Sous *Philippe-Auguste*, l'Université récemment créée renfermait les *quatre maîtres en chirurgie* dont l'histoire n'a pu nous fournir ni les noms ni les ouvrages.

Le collége des chirurgiens fut institué à la fin du XIIIe siècle par Jean Pitard chirurgien de Louis IX, qui en composa les statuts, les fit approuver et mit son école sous le patronage des saints Côme et Damien (1226 et 1260) (1), il fit construire l'église des Cordeliers et aban-

(1) « En avril 1352, le roi Jean confirma cette ordonnance, et « il faut arriver jusqu'en 1356 pour trouver une nouvelle confir- « mation des édits de saint Louis, de Philippe le Bel et du roi Jean « par Charles, régent de France, comme « confrère d'icelle », car

donna aux chirurgiens les terrains nécessaires à l'édification de leur maison et à l'établissement des *charniers* destinés aux consultations gratuites données aux pauvres. On montrait encore au siècle dernier dans la salle des délibérations un portrait de saint Louis portant comme exergue en caractères gothiques : « *Sic in Saracenos.* »

Pour devenir *chirurgien gradué,* il fallait au préalable posséder les connaissances suivantes : le grec, le latin, la rhétorique, la grammaire, la logique, etc. On suivait dans les écoles de médecine les *cours faits en latin* par des démonstrateurs d'anatomie, des démonstrateurs de botanique ou herbiers.

On exigeait en outre des *études pratiques,* « le chirurgien ne pouvait être receuz sans avoir pansé des malades. » (Registre du Parlement du 12 janvier 1553 et du 10 novembre 1554.) Il fallait avoir été pendant deux ans l'apprenti d'un maître ou patron ou bien être admis au concours à l'Hôtel-Dieu en qualité de garçon-chirurgien

« il faisait partie de la corporation à titre honoraire. On voit ces « édits renouvelés et confirmés de nouveau par le régent Charles « en 1360, par Charles VI en 1381, par Henri V en 1424, pendant « l'occupation des Anglais, par Charles VII en 1441, par Louis XI « en 1470, par Charles VIII en 1484, par Louis XII en 1498 et par « François Ier, la première année de son règne. Les arts et les « sciences renaissaient en France; François Ier avait fondé le col- « lége royal en 1530, et l'Université avait une large part dans ses « préoccupations administratives. Au mois de janvier 1544, il oc- « troya des lettres au collége des chirurgiens de Paris, par les- « quelles il leur accorda les mêmes priviléges qu'aux autres suppôts « de l'Université..... Tous les autres souverains les confirmèrent : « Henri II en 1547, Charles IX en 1567, Henri III en 1576, « Henri IV en 1594, Louis XIII en 1611, Louis XIV en 1644. » (L'ancienne Faculté de médecine de Paris, par le docteur Corlieu).

ou premier compagnon comme le fut Ambroise Paré qui regardait cette sorte d'internat comme un de ses plus beaux titres. Enfin, avant d'être reçu maître, les aspirants devaient encore faire le grand *chef-d'œuvre*.

On acquérait d'abord le grade de *licencié en chirurgie*, puis on subissait les examens spéciaux devant un jury composé du prévôt, de chirurgiens jurés, de deux docteurs régents, l'on obtenait la *maîtrise* ou plutôt le grade de MAITRE CHIRURGIEN *barbier*. (Collége de chirurgie, recherches de Pasquier.)

Le droit d'examen était d'un *bonnet double* ou de deux écus. Toutefois, quand l'élève était notoirement indigent, on le dispensait des frais d'examen.

Mais lorsque le prestige chirurgical grandit sous l'influence de la rénovation qui s'opérait, un différend étant survenu entre médecins et chirurgiens, les médecins obtinrent contre ces derniers une ordonnance du prévôt de Paris confirmée par arrêt du Parlement, qui rapportant le privilége accordé au Collége des chirurgiens-jurés condamna ceux-ci à remplacer leur titre par celui de MAITRES BARBIERS *chirurgiens*. Il fut même interdit à ces derniers d'exercer la médecine, et ils furent exclus de l'Université.

Les traditions chirurgicales étaient encore une fois menacées de s'éteindre si des maîtres, *Bienaise* et *Roberdeau*, n'avaient entretenu à leurs frais des *démonstrateurs de chirurgie*.

Néanmoins, les maîtres CHIRURGIENS *barbiers ou jurés* reprirent leur rang, malgré cette confusion qu'avait voulu établir l'Université en créant une seconde classe de chirurgiens qui ne se distinguait de la première que par une transposition de mots dans le titre, le but étant de tromper plus facilement le public. N'est-on pas attristé de voir

la Faculté, dans ses mesquines colères, descendre à de si misérables compromissions et se servir des Barbiers dont elle pensait n'avoir rien à craindre pour abaisser le mérite des chirurgiens jurés qui la menaçaient.

Les *bas chirurgiens*, ou maîtres BARBIERS *chirurgiens*, étaient les amis et les complaisants des médecins qui ne les élevaient que par haine des véritables chirurgiens. « Les barbiers, dit Malgaigne, s'engageaient à prêter ser- « ment comme vrais écoliers à la Faculté, à se faire « inscrire chaque année au décanat et à payer pour leur « inscription deux sous parisis. Nul barbier ne serait « admis à la maîtrise qu'avec l'intervention de deux doc- « teurs de la Faculté, lesquels, après la délibération des « maîtres barbiers, avaient encore droit d'admission ou « de refus et recevaient chacun deux écus sols pour sa- « laire. En cas d'admission, le récipiendaire jurait entre « les mains des docteurs commissaires de se borner à la « chirurgie manuelle et de ne point administrer de potions « laxatives ; mais quand il serait question de médecine, » d'appeler l'un des maîtres de la Faculté, à l'exclusion « formelle de tout autre médecin. Moyennant quoi, la « Faculté leur promettait de leur continuer ses leçons sur « la chirurgie et l'anatomie, et si quelqu'un voulait les « troubler dans l'exercice de la chirurgie, de prendre « pour eux fait et cause, et de se charger de leur dé- « fense, en laissant toutefois les dépens à leur frais. » (Malgaigne, *Histoire de la chirurgie en Occident.*)

Bien que les médecins aient cherché à élever ainsi les *barbiers* (*tonsores chirurgici*) au rang de *chirurgiens jurés*, ils restèrent quand même dans une situation inférieure, placés qu'ils étaient sous la police du *valet de chambre-barbier du roi, garde et maître de toute la barberie du*

royaume. (Ordonnance de mai 1575, relative au premier barbier du roi.) Il leur fut enjoint de se contenter du titre de maître BARBIERS-*chirurgiens* et de ne pas s'emparer de celui de maîtres CHIRURGIENS-*barbiers jurés*.

Les maîtres BARBIERS-*chirurgiens* ne devaient que saigner aux bras et aux jambes, panser plaies et bosses, clous et anthrax. Ils ne devaient pas dépasser les limites de la *petite chirurgie* dite *ministrante* ou *chirurgia tonstrina*. Leurs études étaient fort incomplètes ; il leur suffisait de justifier *d'études ostéologiques*, de connaître les *principaux muscles* et les *veines importantes*. S'ils commettaient des infractions dans l'exercice de leur art, on les appelait par devant la juridiction du *viguier* ou du *présidial*. Pour mieux faire remarquer leur état d'infériorité, les leçons qui leur étaient données ÉTAIENT FAITES EN FRANÇAIS (*véritable sacrilége à cette époque*). Les aspirants au grade de barbiers-chirurgiens, ou aides-chirurgiens, portaient le nom de *fraters*. Enfin, en 1671, Louis XIV réorganisant l'*Ecole royale de chirurgie du Jardin des Plantes* décréta que l'enseignement leur serait donné d'abord par des *chirurgiens* et plus tard par des *médecins*.

Cependant, l'arrêt de proscription ne fut définitivement levé qu'en 1741, par un édit de Louis XV ordonnant : « que la *communauté des barbiers soit rejetée de la Société des Chirurgiens;* qu'il soit institué des degrés académiques et que la réception soit faite dans des formes sévères. »

Voici le texte du serment de fidélité exigé des Barbiers à leur réception et qu'ils renouvelaient tous les ans à la Saint-Luc :

« Vous jurez d'obéir au doyen et à la Faculté dans

« toutes les choses licites et honnêtes, de rendre aux mai-
« tres de la Faculté honneur et révérence, comme il est
« juste que des écoliers obéissent à leurs précepteurs. —
« *Item*, que chacun de votre côté, vous agirez contre ceux
« qui pratiquent illicitement ; que vous aiderez en cela la
« Faculté de toutes vos forces. — *Item*, que vous ne pra-
« tiquerez à Paris ni dans les faubourgs avec personne qui
« ne soit docteur ou licencié de la faculté. — *Item*, que
« vous n'administrerez, ni à Paris, ni dans les faubourgs
« aucune médecine laxative ou altérative, ou confortative,
« et que vous ne prescrirez rien que ce qui concerne
« l'opération manuelle. »

Ce fut un *Blésois*, *Renéaulme*, qui fonda la première chaire de chirurgie, créée officiellement à la Faculté, en 1719. Sa leçon d'ouverture, faite *en français* fit sensation et fut un événement à Paris, comme le rapporte la *Gazette* de l'époque (1).

Les lettres de Maîtrise en Chirurgie étant fort rares, j'ai pensé que vous seriez assez curieux d'en connaître la teneur. Celle que je vous présente est absolument authentique, j'en possède l'original.

(1) On sait que ce fut un médecin, *Théophraste Renaudot,* qui inventa le *journalisme;* avec son collaborateur et ami d'Hozier, il fonda à Paris la première publication périodique, d'abord manuscrite, et connue sous le nom de *Nouvelles à la main;* puis, plus tard, il fit paraître une feuille imprimée appelée *Gazette.* Ce bulletin hebdomadaire rapportant les événements intéressants de la cour et de la ville était vendu dans la rue par des crieurs. Le premier numéro parut en l'année 1631 en une demi-feuille petit in-quarto en quatre pages sur une seule colonne.

MESSIRE GERMAIN DE LAMARTINIÈRE, Conseiller, premier Chirurgien du roy, chef de la Chirurgie et Barberie du Royaume, *Garde des Chartes et Priviléges du dit Art.*

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, *Salut,* sçavoir faisons que sur la requette à nous présentée par le sieur *Pierre X......, aspirant en l'art de chirurgie,* fils à Pierre Marchant et à Catherine Negré, hans de la ville de Moissac, âgé d'environ vingt-sept années, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, contenant : qu'il s'est appliqué à l'*étude de la chirurgie, a fait son apprentissage* sous Me Ricard, *maître chirurgien,* comme appert de son contrat reçu par Me Pagés, notaire du bourg de Visac, et travaillé plusieurs années dans les principales villes du royaume, et désirant parvenir à la *maîtrize* et s'établir en la ville de Moissac dépendante de nôtre Lieutenance, il nous aurait requis son *Immatricule.* — Sur laquelle requette nôtre lieutenant a ordonné qu'elle soit communiquée au *prévost et garde en charge.* Lequel en ayant eu communication a consenty qu'il porte ses *billets de convocation* chez tous ses maîtres; ayant porté ses billets, supplié dans l'assemblée generalle, suby l'examen ordinaire, auquel il a été admis, son immatricule a été consentie, ordonnée et faite, ayant depuis son premier examen fait ses *trois semaines d'ostéologie, d'anatomie, des saignées et médicaments;* ayant dû depuis porté ses billets de convocation pour son dernier examen, réception et prestation du serment en conséquence de l'ordonnance de nôtre lieutenant, étant au bas de la dite requette à nous présentée. Et s'étant ce jourd'huy présenté en nôtre chambre de juridiction conduit et présenté par Me Jacques Cazalz, *maître chirurgien juré,* il a été interrogé et examiné par notre Lieutenant, le Prévost et garde en charge et par maître Raymond, doyen de la dite communauté, en présence de Me Antoine Gratan, *médecin de la Faculté de Montpellier,* le dit aspirant retiré pris l'avis de l'assemblée qui l'a jugé capable, nous avons le dit sieur X...... *reçû et admis, recevons et admettons maître chirurgien en la ville de Moissac* pour y exercer le dit art, pendre enseigne ; jouir des mêmes droits, priviléges, immunités et prérogatives, dont joüissent les autres maîtres reçûs pour la même ville, après que notre Lieutenant a du dit sieur X......, pris et reçû le serment en tel cas requis et accoutumé, en témoin et ce Me Jean Tournemire nôtre Lieutenant a signé ces présentes et contresignées par notre Greffier ordinaire, après l'avoir exhorté de

donner charitablement ses soins aux pauvres pour l'amour de Dieu, ce qu'il a promis garder et observer. Ensemble les Règlements et Statuts, fait et donné en notre chambre de Juridiction à Castelsarrasin.

Ce 22 janvier 1705

TOURNEMIRE, Lieutenant.

GRATAN, médecin royal. CAZALS. ROUQUETTE.

RICHARD. MAUR.

DELIBÉS. RAYNAUD, Doïen.

REDON.

DOUSTIN, prévost.

BOES, greffier d'office.





EMBLÈMES
ET
USAGES

La distinction dans les *emblèmes* était pour les chirurgiens gradués une enseigne à laquelle pendait des *bassins jaunes,* tandis que les barbiers-chirurgiens avaient des *bassins blancs.*

Plus tard, les chirurgiens gradués furent autorisés à remplacer le plat à barbe par *une fleur de lis dorée, à laquelle étaient attachées trois boîtes de chirurgie.* (Prérogatives des chirurgiens de Paris. Colin, 1701, texte et gravure.)

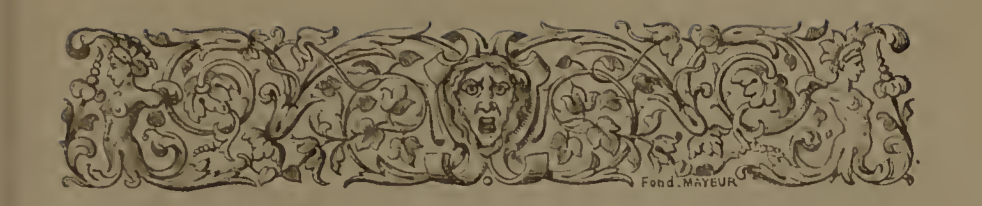
Souvent aussi et principalement dans les villes du midi de la France on pouvait voir au-dessus des boutiques des barbiers des tableaux représentant un bras nu, d'où part un jet de sang tombant dans un vase placé à côté, avec cette légende : « *Barbitonsore, basso chirurgo.*

Chaque premier lundi du mois, dans l'église Saint-Côme de Paris, on pansait et opérait tous les indigents qui se présentaient. Déjà la taille, l'opération césarienne, l'extraction des balles, l'amputation des membres sont pratiquées, et l'on ne se contente plus de l'ustion artérielle, mais suivant le conseil d'Ambroise Paré on emploie la ligature ; les morsures sont cautérisées avec le fer rouge.

Un édit de 1666 ordonna aux maîtres chirurgiens de tenir *boutique ouverte,* sous peine d'amende.

J'ajouterai encore un détail qui fera comprendre les relations intimes des médecins et des barbiers, elles datent de l'antiquité : Plaute (183 avant J.-C.), nous apprend que les médecins de son époque se réunissaient volontiers chez les barbiers et les parfumeurs, et Horace nous dit aussi qu'ils tenaient leurs *tabernæ* chez les barbiers.





ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

PRÉCÉDANT LES

ÉTUDES MÉDICALES

Je ne puis résister, Messieurs, au désir de vous parler de la *Méthode employée au* xve *et au* xvie *siècle pour instruire l'enfant que l'on destinait à l'étude de la médecine*. Les pratiques scolaires de ce temps sont certainement peu connues et les documents sont rares ; mais grâce aux recherches du savant *Monteil*, surnommé *le bénédictin moderne* par *Jules Janin*, j'ai pu reconstituer la tradition des études à cette époque.

Je vais prendre l'enfant fruste de toute instruction, sortant des mains de la mère, le conduire à l'école et d'étape en étape lui faire faire ses humanités jusqu'au moment où il entrera, comme on le disait alors, dans les *études générales*, si vous le voulez, dans l'*Université*.

Ce chapitre me fournira encore l'occasion d'exhumer une vieille *réputation blésoise* du xv° siècle, celle d'un *Hamon*, dont les descendants, je crois, existent encore dans notre ville.

Les premières connaissances étaient données successivement dans les *petites écoles :*

1° *Ecoles de lecture*;

2° *Ecoles d'écriture* ;

3° *Ecoles de latin* ;

On faisait ensuite ses *humanités* dans les *colléges.*

Quelquefois cependant, l'éducation de l'enfant était confiée à un *clerc*, mais ce précepteur particulier enseignait conformément à la méthode suivie dans les petites écoles.

ÉCOLES DE LECTURE

L'enfant, en entrant à *l'école de lecture,* recevait les leçons d'un maître nommé *magister* ou *abécédaire.* Peu considéré, le magister n'était nommé à Paris que pour un an, il était placé sous la direction du *chantre de*

l'église, chef général de toutes les petites écoles de la ville qui lui délivrait des *lettres de permission* et les renouvelait à son gré.

Les leçons se donnaient le matin de huit à onze heures et le soir de deux à quatre heures en hiver et à cinq en été.

En entrant en classe, on disait la *patenôtre* à genoux devant un grand crucifix pendu à la muraille (registre des Synodes des chantres de Paris). Furetière nous dit qu'on récitait ensuite la *croix de par Dieu.*

On enseignait *l'alphabet* au moyen de *lettres historiées découpées en forme de bêtes ou de meubles,* comme le prouvent les livres imprimés à cette époque. Pour bien prononcer, on se servait de la *méthode de Pierre Habert.*

Le dimanche et l'après-midi du jeudi étaient consacrés au repos ; cependant, ces jours-là, on menait les enfants aux *audiences de la chanterie.*

ÉCOLES D'ÉCRITURE

L'enfant sait lire : il passe alors à l'*école d'écriture*, dirigée par les *maîtres-écrivains.* Ces maîtres étaient des personnages jurés en possession d'un *tableau* gardé par le prévôt où étaient apposées leurs signatures plus ou moins paraphées (1).

(1) Statuts et règlements des petites écoles de Paris par JOLY, chantre. Chap. Quartiers de la Ville (art. IV).

Les leçons étaient données aux mêmes heures que celles de lecture ; les vacances avaient lieu aux mêmes époques ; l'enfant apprenait d'abord à bien *tailler sa plume et à la bien tenir* ; puis on lui montrait à *tracer les caractères* suivant les règles données par le cordelier Gigantis (1539). On faisait *copier l'alphabet* et les exemplaires d'écriture de L. Gaigneur (1584), puis les *quadrins en ordre d'A B C,* etc. de Jehan Lemoine.

Mais on appliquait surtout la méthode d'un calligraphe ordinaire du roi, *du célèbre Hamon de Blois*, le plus GRAND ÉCRIVAIN *connu dans le monde entier,* disait-on, ce qui ne l'a pas empêché d'être *pendu.* Nul n'égalait son talent pour ornementer les lettres de queues de serpent, de pattes, de becs d'oiseaux, de ramages et d'enroulements ; personne n'était aussi habile pour apprendre à signer, car savoir faire *un paraphe* était considéré à cette époque comme créant une supériorité.

ÉCOLES DE LATIN

Lorsque l'enfant savait lire et écrire, il entrait, généralement vers l'âge de neuf ans, aux *écoles de latin.* Les maîtres portaient les titres d'*écolâtre*, de *scholastique*, de *capiscol*, de *maître Schol* ; ils avaient leur juridiction, leur justice et leurs greffiers ; ils étaient, enfin, *maîtres ès-arts* et jouissaient d'une grande considération. Ils enseignaient la grammaire latine de Jean Depautère, de Valla, de Donat, de Pierre Godefroy (1559), les rudiments latins français de Linacre (1552) et le doctrinal (doctrinale puerorum) de Villedieu.

On exerçait de *préférence les enfants dans l'obscurité, sans lampe, à la récitation des déclinaisons et des conjugaisons* (plan d'éducation de l'auteur anonyme *de Recuperatione terræ sanctæ*).

On ne parlait que *latin* aux élèves et ils ne répondaient qu'en cette langue ; on leur enseignait simultanément le *latin* et la *musique* par la lecture et le chant du *psautier*. Les écoliers chantaient à toutes les récréations des psaumes ou des hymnes d'église ; on leur démontrait ensuite la construction dans les *petits auteurs latins*, puis dans le *graduel*, ensuite dans le *bréviaire*, la *légende*, les *historiens* et enfin, dans les *poëtes* ; on enseignait aussi le grec, quelquefois même l'arabe, bien qu'à la rigueur, le latin pût suffire.

ÉTUDES SECONDAIRES — COLLÈGES

L'écolier, après avoir passé par les trois premières petites écoles, entrait au *collége* pour y faire ses *humanités*.

Louis IX avait fondé à Paris, en 1252, *le premier collége, celui de Sorbonne* ; puis aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, on en établit beaucoup d'autres. C'étaient à l'origine des *monastères*, des *cloîtres d'écoliers*, des *hospices* (*hospicium*) *où les boursiers seuls recevaient l'instruction* ; mais au XVe siècle l'accès de ces colléges devint *public* et l'instruction cessa d'être exclusivement *claustrale*.

Les colléges renfermèrent alors des *externes ou galoches*, ainsi appelés de l'espèce de chaussures qu'ils portaient en hiver, on les nommait aussi *martinets* (1) à cause de la facilité avec laquelle ils changeaient d'établissements ; quant aux pensionnaires ils portaient le nom de *caméristes*.

On pouvait à tout âge être reçu dans les colléges, aussi y trouvait-on bon nombre d'adultes, mais généralement on y entrait de dix à douze ans. Les châtiments corporels y étaient en vigueur et le *fouet* libéralement distribué.

Ces établissements portaient encore le nom de *bilangues* lorsqu'on y apprenait le grec et le latin, et de *trilangues* quand on adjoignait l'arabe à ces études.

Les maîtres enseignants s'appelaient *régents* ou *gradués de l'Université ;* ils avaient un costume spécial composé d'une *robe noire à longue rangée de boutons* et d'un *bonnet carré*.

Les écoliers se distinguaient par la forme de leur *bonnet* qui était *rond*, et par leur habit court en drap noir, surnommé *cape*, ce qui leur a fait donner encore le nom de *capettes*.

Les régents étaient très respectés ; lorsque l'un d'eux paraissait, tous les écoliers s'arrêtaient, se découvraient et s'inclinaient. A l'entrée du régent dans la classe, les élèves applaudissaient, frappaient le plancher avec leurs pieds, les bancs avec leurs livres et criaient : *Vivat*. Pendant la leçon, le régent s'adjoignait comme aide un écolier nommé *explorator*, le moniteur d'aujourd'hui, chargé des démonstrations élémentaires et de la police de la salle.

(1) Oiseau de passage, variété d'hirondelle.

Au xve siècle, les études ne furent plus exclusivement gratuites ; les lettres de scholarité se payèrent à raison de *deux sous par mois d'écolage*. On versait aussi une *contribution pour les bancs, les chandelles et les toiles des châssis*.

Les livres s'achetaient :

Le rudiment de Dépautère	6 deniers.
Le petit dictionnaire	25 sous.
Cicéro, de Amicitia	1 sou.
Oratio pro Milone	6 deniers.
De Officii	18 deniers.
Un Virgile.	3 sous.
Chaque livre de l'Enéide	15 deniers.
Les Analytiques	1 sou.

Les heures de classe étaient de huit à dix heures le matin, le soir de midi à une heure, pour recommencer à trois et finir à cinq. Congé était donné les mardis, jeudis et dimanches, ces jours-là cependant, on faisait une heure de classe. Les philosophes prenaient chaque jour une heure de leçon de plus que les autres élèves, le matin à six heures en hiver, à cinq en été. La durée des vacances était de deux mois à deux mois et demi.

L'enseignement comportait neuf classes, cinq de grammaire, une de rhétorique, une de philosophie et une de physique. Elles étaient ainsi appelées : *Sexta, quinta, quarta, tertia, grammatica, humanitas, rhetorica, logica et physica* ; ces noms étaient gravés au-dessus des portes des salles, en lettres dorées, dans de larges tablettes de pierre noire.

L'esprit des jeunes gens était exercé par de fréquentes *compositions*. En général, on ne permettait point d'étudier dans des traductions ou des abrégés (tels que

Spiciléges, Synopsis, Compendium, breviarium dont l'usage cependant fut autorisé plus tard.

Au sortir de la classe de *grammatica*, on avait fait ce que l'on nommait alors *ses humanités.*

La classe de *rhétorique* comprenait l'enseignement de l'*art oratoire* et de la *poésie.*

En *logique,* on étudiait les *catégories,* les *analytiques*, les *topiques,* les *sophistiques* (histoire de l'Université).

A la philosophie succédait l'étude de la *physique* et de l'*histoire naturelle.* Pline était l'auteur favori pour cet enseignement.

Puis on passait aux connaissances de Dieu et de l'âme, *l'ontologie* et la *psychologie.*

Enfin, on arrivait aux *éthique*s et aux *sciences morales.*

Les plus érudits apprenaient encore les *mathématiques*, dont l'enseignement était donné dans des *appartements fermés* pour ne pas être accusé de *sorcellerie* en traçant des figures de géométrie ou des caractères d'algèbre sur les murailles et sur les parquets. L'étude de l'*astronomie* exigeait encore de plus grandes précautions.

Là se bornait l'enseignement donné dans les colléges, l'enfant ainsi instruit pouvait alors embrasser une carrière et *entrer dans l'Université* ou *Etudes générales.*





LES MÉDECINS

RIDICULISÉS

Si les médecins ont grandi en considération dans la société moderne, et s'ils parviennent aux plus hautes fonctions, la critique ne les a cependant point épargnés : ils ont été de tout temps en butte aux traits malins des savants et de la multitude ; chacun se venge

sur eux des ennuis et des infirmités qu'ils ne peuvent toujours guérir; souvent aussi l'homme, oubliant que le régime est la base de la médecine, après s'être activement appliqué à abréger son existence par ses erreurs et ses imprudences, leur demande un miracle impossible : *faire vivre ensemble les excès et la santé.*

Plaute, Caton, Martial, Pétrarque, Montaigne ont criblé les médecins de leurs sarcasmes.

Bernier dit même que de son temps on les accusait d'être *irréligieux, ivrognes, riches* et *homicides,* mais il réfute ainsi ces accusations : « Le premier défaut, *irré-* »
« *ligieux,* est sans fondement, mais le second, *ivrogne,* »
« est mérité seulement par les Allemands; il ajoute : »
« C'est le vice de la nation et non de la profession. »
« Le troisième, *riche,* est à tort, car ils vivent à peine »
« de leur métier. Le quatrième, *homicide,* est adressé »
« par les sots. »

Mais celui qui s'attacha surtout à les accabler de plaisanteries, ce fut, vous le savez, *Molière.*

On raconte cependant que cette animosité n'était point absolument désintéressée. J'ai lu dans *Eloy* l'anecdote suivante : « *Molière* logeait chez le médecin *Dionis;* madame *Dionis* assez avare, voulut augmenter le prix de son loyer; mademoiselle (1) *Molière* refusa de souscrire à

---

(1) Etre une dame autrefois, cela avait un sens très net et très précis : « La femme d'un riche marchand, d'un notaire, d'un médecin, d'un avocat était Mademoiselle! et la nation des artisans pour rien au monde ne l'eût appelée Madame; il n'y avait que les femmes de nobles et de conseiliers au Présidial qui eussent le droit de prendre le titre de dame.

Monteil. *(Histoire des Français des divers Etats.)*

à cette exigence, aussi reçut-elle congé, *inde iræ. Molière*, épousant en cette circonstance, la querelle de sa femme, ridiculisa désormais les médecins.

Mais pour être sincère, je dois ajouter deux particularités qui prouvent que les praticiens d'alors, par leur pédantisme et leurs exagérations thérapeutiques, prêtaient singulièrement à la raillerie : si elles ne jettent pas de relief sur le Loir-et-Cher, elles sont assez originales pour mériter d'être racontées.

C'est ainsi que le Blésois *Bouvard, médecin de Louis XIII,* fournit à Molière son type de *Purgon.* Dans une seule année, il ordonna 47 saignées, fit prendre 212 purgations et 215 lavements au roi pudibond qui se servait d'une pincette pour prendre un billet caché dans les seins de mademoiselle d'Hautefort. Faut-il s'étonner qu'avec un pareil régime, on ait pu dire du *fils du vert galant : « Friget Venus. »*

Ce *Bouvard* avait sur le visage une balafre en forme de *C* qui le défigurait beaucoup : *Diderot* disait que c'était un coup qu'il s'était donné en tenant maladroitement la *faux de la mort.*

Si Bouvard était partisan un peu chaud du remède de Monsieur Fleurant, il savait quelquefois l'ordonner avec esprit et à propos : Madame d'Esclignac, une de ses clientes névropathe, avait usé tout son arsenal thérapeutique; en dernier ressort, il lui ordonna de boire tous les jours à son lever un verre d'eau, puis une tasse de chocolat et enfin immédiatement après un second verre d'eau. Un matin, mandé auprès de sa malade, il la trouva désespérée; il apprend d'elle qu'elle a commis une infraction à l'ordonnance en oubliant le premier verre d'eau. Le cas est grave, lui dit-il, mais heureusement

j'arrive à temps. Qu'ai-je voulu, en effet ? que votre chocolat se trouve entre deux eaux ; prenez donc en toute hâte un lavement et le but sera atteint.

C'est encore un médecin de Blois, *Nicolas Papin*, oncle du grand physicien qui, sous Louis XIV, mit en vogue la fameuse *poudre de sympathie* dont *Madame de Sévigné, Guy Patin, Van Helmont, Dolœus* célèbrent avec enthousiasme les vertus merveilleuses, et nous voyons le Grand *Corneille* lui-même sembler croire à son efficacité, quand il dit :

« Ne t'a-t-on point parlé d'une source de vie
« Que nomment nos guerriers poudre de sympathie ? (1). »

Si nous n'étions point soutenus par le sentiment élevé de notre mission, nous pourrions nous consoler des épigrammes (2) en disant avec *La Bruyère* :

« Tant que les hommes pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, les médecins seront raillés et payés. »

Mais je préfère vous dire que nos contempteurs connaissent peu le médecin et qu'ils sont loin de se douter des *qualités nombreuses* qu'on exige de lui. — SAVANT, vous lui demandez non seulement des études touchant à presque toutes les connaissances, les aptitudes les plus diverses,

(1) Ce vulgaire astringent qui n'est que notre *sulfate de zinc*, est aujourd'hui bien déchu.

(2) Ne pourrions-nous ajouter que le corps médical a compté nombre de gens d'esprit, de littérateurs distingués qui auraient pu tout à leur aise en touchant seulement aux faiblesses humaines rendre la pareille à ceux qui les ont raillés. — Si les médecins n'ont point usé de représailles, c'est qu'ils ont dû penser qu'ils pouvaient se consoler agréablement en considérant le nombre prodigieux de sceptiques ou de sots dont la peur, le doute ou la souffrance opèrent tous les jours et sans effort la conversion.

mais encore une application sans défaillance pendant tout le cours de sa carrière ; il ne suffit pas qu'il ait été laborieux et qu'il soit instruit, il faut qu'il sache *observer, se souvenir, comparer et conclure ;* c'est l'exercice constant de ces grandes facultés de l'entendement qui constituera *l'artiste dans le médecin*.—HOMME, il doit agir avec discrétion et prudence ; être patient, délicat et d'un abord facile ; soucieux de sa dignité et de sa haute mission, son dévouement sera sans bornes ; Il lui faut du courage, de la fermeté dans le danger et les épidémies, de la décision dans les circonstances graves, et souvent de l'abnégation pour cacher au fond d'une campagne ignorée une science et des vertus dignes d'un plus grand théâtre ; infatigable, il abdique sa liberté au profit de tous et son âme élevée dédaigne l'injustice et l'ingratitude.

Vous lui demandez enfin, Messieurs, la vertu du sage, le talent qui guérit, l'éloquence qui persuade et console, et la résignation du philosophe pour vivre fier dans la médiocrité.

Malheureusement, vous le savez, il n'est pas donné à la nature humaine de réunir tous ces avantages. Aussi je terminerai ce chapitre en livrant à vos méditations l'*aphorisme célèbre d'Hippocrate :*

> « La vie est courte, l'art est long ; l'expérience trompeuse, le « jugement difficile. »





ROLE DES BLÉSOIS

DANS LA RENAISSANCE

DE LA

MÉDECINE

VERTUS CURATIVES ATTRIBUÉES AU SOL

Après ces généralités, nous arrivons enfin, Messieurs, au sujet qui nous touche particulièrement. Car voici le xve siècle qui vit la *renaissance de la médecine et de la chirurgie.*

On étudia les auteurs anciens grecs latins et arabes, et grâce à l'imprimerie les écrits furent multipliés rapi-

dement. C'est alors que surgit *cette pléiade de médecins dont bon nombre étaient Blésois*, qui s'adonnèrent avec ardeur à la culture de l'anatomie, de la botanique et des différentes branches des connaissances médicales.

Peut-être vous étonnerez-vous, Messieurs, de cette abondance en hommes remarquables et accuserez-vous mon enthousiasme pour le *natale solum* de l'avoir exagérée. J'en ai cherché les causes, et je crois les avoir trouvées dans le séjour presque constant de la Cour des Valois dans la ville de Blois. A leur retour des guerres d'Italie, les rois ramenèrent à leur suite des artistes et des savants en tout genre, dont le contact avec les habitants de notre pays devait développer les aptitudes naturelles. C'est, en effet, chez nous que la Renaissance prit tout son essor.

En *architecture*, Blois, Chambord furent créés avant le Louvre.

En *littérature*, vous y trouvez Ronsard, surnommé l'Apollon du Vendômois, un des réformateurs de la poésie et de la langue française.

En *médecine*, l'on vit se développer une vive ardeur pour l'étude; il en résulta chez nous une émulation entretenue par le rayonnement de la gloire et de l'élévation de nos compatriotes pratiquant cet art.

Un des faits qui m'ont le plus frappé en feuilletant les biographies et en recherchant le lieu de naissance des personnages célèbres pour les rattacher à mon sujet, c'est que ce sont toujours *les mêmes centres* qui ont produit les médecins renommés; et, Messieurs, s'il est d'autres régions en France favorisées sous ce rapport, je dois vous dire avec orgueil qu'il y a peu de contrées *aussi fertiles en illustrations de ce genre que le Blésois*. En effet, sa

renommée s'était assez étendue pour qu'un éminent doyen de la célèbre *Faculté de Montpellier, Siméon Courtaud ait, en 1648, en conférant le titre de docteur à un jeune Blésois, pris soin de lui rappeler que notre province était tout à la fois une terre douée de propriétés curatives et féconde en médecins.*

Terram medicam, atque medicorum, lui dit-il.

Bernier avait déjà cherché à faire ressortir les avantages naturels du pays. Il les explique par la *richesse du sol en plantes pharmaceutiques et en eaux minérales, par la présence de la terre sigillée et la salubrité du climat.* Il fit même à ce sujet une comparaison, en disant d'Andromaque, médecin de Néron :

> « Qu'il s'était rendu célèbre, parce qu'il était né en Crète,
> « dont l'air très pur et la terre fertile en plantes médici-
> « nales avait contribué à le faire grand médecin. »

Il n'est pas inutile de faire remarquer le nombre relativement restreint des membres de la Faculté à ces époques éloignées. D'après *Maurice Regnaud*, dans une période de 30 ans, de 1640 à 1670, on ne reçut que 114 docteurs dont 65 étaient Parisiens d'origine, on peut donc en conclure, en se reportant au chapitre des Biographies, que le nombre des médecins blésois était relativement considérable.

STATUTS DU COLLÉGE DES MÉDECINS DE BLOIS, DATÉS DE 1626

La médecine a toujours été exercée à Blois avec savoir, distinction et surtout dignité, l'on n'y voyait pas

de ces divisions entre ses représentants qui les ont fait trop souvent accuser d'avoir peu l'esprit de corps.

Je n'en veux pour preuve que ces *Statuts du Collége des médecins de Blois, datant de 1626,* et traduits du latin par le docteur *Beaussier.* J'ai cru utile d'ajouter ce document à cette étude, le jugeant trop intéressant pour le laisser rester dans l'oubli. Vous verrez qu'ils pourraient encore servir de modèle pour régler de nos jours les rapports des médecins entre eux et leur clientèle.

Ecoutez :

1. — De peur que l'interruption de nos relations ne détruise l'amitié qui nous unit, il sera bon de nous rassembler deux ou trois fois chaque mois ; ces réunions seront consacrées à la discussion de nos affaires communes et aussi de celles particulières à chacun de nous ; on y recevra encore les plaintes portées par un membre, quel qu'il soit, pour de mauvais procédés de la part d'un confrère.

2. — Un membre qui, averti deux ou trois fois, continuerait d'injurier son collègue sera expulsé de la Société jusqu'à ce qu'il ait complètement satisfait.

3. — Celui qu'une sentence équitable aura condamné à l'exil, ou qui se sera retiré de notre Société dans une intention hostile, ne pourra être rétabli dans l'honneur d'y siéger sans qu'au préalable il n'ait protesté de son repentir à tous ses collègues.

4. — Aucun de nous ne se rendra avec trop d'empressement auprès des malades et n'ira les visiter s'il n'y a été appelé, à moins qu'il n'existe entre le médecin et le malade une étroite amitié, auquel cas il ne se rendra plus comme médecin, mais comme ami.

5. — Lorsqu'un de nous ira visiter un malade, il devra s'informer de lui, avant de songer aux moyens thérapeutiques, si dans cette affection il n'a point mandé un autre médecin et usé de ses conseils ; s'il en est ainsi, ce dernier se gardera bien de prescrire, pendant tout le cours de cette affection, aucun des remèdes dits héroïques, tels que la saignée, les purgatifs, l'usage de bains, l'amputation d'un membre ou une incision importante et autres opérations semblables, sans qu'auparavant il ne se soit concerté avec le médecin premier mandé, car il serait à craindre qu'il n'innovât dangereusement pour le malade.

6. — Aucun de nous ne blâmera jamais les moyens prescrits par un collègue : il évitera avec soin la calomnie, à laquelle Hippocrate lui-même n'a pu se soustraire, et si quelque prescription avait été mal faite, il se gardera bien de le blâmer publiquement.

7. — Nous n'aurons jamais recours à l'intrigue ni à aucun moyen détourné pour nous frayer un chemin jusqu'aux malades ; un nom recommandable, une réputation de science, d'habileté seront nos seuls protecteurs auprès d'eux.

8. — S'il arrive à l'un de nous, pendant son séjour à la campagne, ou pendant un voyage obligé ou une maladie qui le force à garder la chambre, d'être mandé auprès d'un malade, il sera suppléé par ses collègues, appelés en son absence, de manière que le malade lui soit rendu à son retour ou à sa convalescence, à moins que le médecin premier mandé ne se trouve forcé, par les instances de la famille, à lui continuer ses soins.

9. — Quiconque aura connaissance de quelque at-

teinte portée à la dignité de médecin, devra s'empresser d'en déférer à la Société, afin qu'on y statue sur les moyens à prendre.

10. — Toutes les fois qu'il faudra repousser les efforts de ceux qui travaillent à ravaler la dignité des médecins ou à leur enlever une partie de leur gloire ; tous, animés du même zèle, nous nous élèverons contre l'ennemi commun.

11. — Si la réputation de l'un de nous était déchirée, sa cause deviendra la nôtre ; celui qui en agira autrement sera considéré comme coupable de l'injure faite à son confrère ; car il faut qu'on sache que le titre de médecin ne peut être impunément ravalé.

12. — Tout ce qui aura été proposé à nos délibérations ou arrêté entre nous deviendra un secret, et quiconque le trahira devra acquitter l'amende à laquelle ses collègues l'auront condamné, eu égard à la gravité du cas ; s'il refuse, il sera considéré comme membre démissionnaire.

13. — Toute mesure proposée et adoptée à la majorité aura force de loi, pourvu toutefois qu'elle ne renferme rien de contraire à l'équité, et ne soit non plus une innovation dangereuse aux coutumes anciennes et religieusement observées dans tous les temps.

14. — Aucun de nous ne pourra se trouver en consultation avec ceux qui ne sont point revêtus à nos yeux du caractère de médecin.

15. — Nous ne reconnaîtrons point comme médecin celui qui, résidant dans la ville, n'aurait pas été admis parmi nous.

16. — Nul ne sera admis dans notre Société, sans justifier du titre de docteur ou tout au moins de celui de licencié, et s'il n'a, par une probité à toute épreuve et une vie régulière, été jugé digne d'y siéger.

17. — S'il arrivait qu'un médecin fixé dans notre ville, et y exerçant l'art médical, manquât à son devoir et refusât de se soumettre à nos avertissements, alors seront employés tous les moyens de le contraindre, par l'autorité du magistrat, à les remplir ou à aller se fixer ailleurs.

18. — Tout médecin venant habiter parmi nous devra nécessairement visite à tous les membres de la Société; il devra encore s'informer, auprès du doyen, de l'heure et du jour auxquels le Collége des médecins pourra prendre connaissance de son diplôme et y apposer son approbation en présence du magistrat.

19. — Ni l'âge, ni les honneurs accordés par le roi, ni le titre de membre d'une académie célèbre ne serviront de degré au doyennat; celui-là seul aura droit au fauteuil qui sera le plus ancien élu de la Société.

20. — Cet ordre sera religieusement maintenu, et ceux qui désormais seront admis dans la Société devront renoncer à contester le rang aux plus anciens.

21. — S'il arrivait qu'un médecin mit en vente des médicaments simples ou composés, ou se vantât faussement de guérir des maladies incurables, il sera à l'instant dénoncé à l'autorité, la vente prohibée sévèrement jusqu'à ce que ces médicaments aient reçu notre approbation.

22. — Si l'un de nous se retire dans un autre lieu, il pourra, quand bon lui semblera, revenir parmi nous; et, dans ce cas, il reprendra la place qu'il occupait avant son départ.

23. — Appelés en consultation auprès d'un malade, nous émettrons tour à tour notre opinion par l'organe de l'un d'entre nous ; le doyen fera connaître au malade et à la famille assemblée le résultat de la commune délibération ; et si les opinions sont partagées sur la nature de la maladie et des remèdes qui lui conviennent, afin qu'il ne soit pris aucune mesure funeste au malade, on se bornera à combattre les symptômes les plus alarmants. Cependant on choisira l'un des consultants pour prononcer souverainement; en agissant ainsi, il sera bon, toutefois, d'apporter la modération la plus grande, afin qu'on ne puisse voir dans cette manière d'agir plutôt une détermination prise *ab irato* qu'une mesure dictée dans l'intérêt bien entendu du malade.

24. — Chaque année, il y aura trois ou quatre réunions dans l'hôtel du doyen ; là, il sera discuté des questions de salubrité publique, des maladies régnantes et des obstacles à apporter à leur invasion.

25. — Dans tout le reste, nous observerons avec respect les édits du roi et de son conseil, faits en faveur de toutes les Académies.

26. — Tout médecin admis parmi nous s'astreindra, non seulement sous la foi du serment, mais encore en apposant sa signature, à observer en tous points les présents statuts.

Nous soubs signé conseiller du roi, en son conseil d'Estat, et premier médecin de Sa Majesté ayant veu, leu et considéré avec aucuns autres médecins de Sa Majesté les règles et statuts cy dessus escris, faicts par les mé-

decins de la présente ville de Bloys. Les auons jugez bons, utiles et nécessaires estre gardez et obseruez pour le bien du public, et pour cest effect, par nostre aduis, Sa Majesté sera très humblement supplié de les auoyr pour aggréables, et les aucthoriser et confirmer.

Faict à Bloys, ce 21e juing 1626.

Signé: Heroard, Seguyn, Akakia.

ÉTUDES BOTANIQUES. — JARDINS DE GASTON. — TERRE SIGILLÉE. — FONTAINE DE SAINT-DENYS-LEZ-BLOIS

L'étude de la *botanique* fut longtemps en honneur à Blois ; les *jardins de Gaston d'Orléans*, frère de Louis XIII, ont été les premiers *jardins botaniques* créés en France. Cet établissement si remarquable renfermait plus de deux mille plantes indigènes ou exotiques. On y trouvait déjà la *pomme de terre* dans laquelle Brunyer (1) croyait reconnaître l'Arachnide de Théophraste ; on y voyait aussi la *tomate* importée du Mexique et le *tabac* dont l'usage commençait alors à se répandre.

---

(1) Brunyer (Abel), médecin français, né à Uzès en 1573, mort en 1665.

Après avoir passé son doctorat à Montpellier, il se rendit à Paris, où il acquit une grande réputation comme praticien, fut successivement nommé médecin des enfants de Henri IV, premier médecin de Gaston d'Orléans et conseiller d'État. Bien qu'il fût protestant, Richelieu lui accorda sa protection et le chargea de négociations importantes auprès de ses coreligionnaires. C'est de cet excellent médecin que parle Scarron dans les vers suivants :

« Son altesse peu de temps but;
« Car dessus ses jambes il chut
« Une très douloureuse goutte.

Le voisinage de ces jardins royaux favorisa même le développement dans la région d'une végétation inconnue jusque-là ; les graines étrangères, en effet, furent disséminées soit fortuitement, par le vent ou par les animaux granivores ou frugivores, soit volontairement par l'homme. Les nombreuses exceptions qui ont enrichi la flore blésoise se rencontrent particulièrement en Sologne où l'absence de culture permit à ces végétaux de se multiplier rapidement.

C'est à un médecin blésois *Renéaulme* que revient l'honneur d'avoir ouvert une voie nouvelle à la botanique dans la détermination du genre et de l'espèce. *Il entrevit, dit M. de la Saussaye, le système sexuel que le Suédois Linné ne devait fonder qu'un siècle plus tard.*

C'est à Blois et dans nos campagnes que le célèbre *Brunyer*, médecin de Gaston, écrivit son *Hortus regius Blæsensis* en 1655.

L'Anglais *Morizon* composant ses *preludia Botanica* exprime ainsi son admiration : « S'il est permis de comparer quelque chose à l'Eden, ce serait, à Blois, les merveilleux jardins de Gaston. » Il les compare aussi aux jardins suspendus de Babylone. (De la Saussaye.)

« Mais où nul vivant ne voit goutte,
« Fût-ce Brunyer, son médecin.
« N'en déplaise à feu Jean Calvin,
« C'est grand dommage que cet homme
« Ne croit pas au pape de Rome ;
« Car à tout le monde il est cher,
« Quoiqu'en carême mangeant chair. »

Scarron.

Brunyer a publié, sous le titre de *Hortus regius Blæsensis* (1653), une description du jardin botanique de Blois. (Larousse.)

Si notre pays a produit d'illustres médecins, le sol lui-même a joui longtemps d'une grande réputation ; le public, avec Siméon Courtaud, lui accordait des vertus curatives, « *terram medicam,* » car on y trouvait la fameuse *terre sigillée du village d'Orchaise-lez-Blois* qui, dit Bernier, « *possédait la vertu de la terre scellée du sceau du grand seigneur.* « La terre sigillée de la grotte d'Orchaise, écrit encore M. de la Saussaye, est semblable à celle que l'on faisait jadis venir d'Orient, parce qu'elle possédait croyait-on, des propriétés médicinales. »

Evidemment comme moi, Messieurs, vous ne croyez pas à cette propriété, et c'est une gloire perdue pour le Loir-et-Cher, bien que la terre et la grotte existent toujours ; mais je ne pouvais passer sous silence la renommée de ce lieu autrefois si célèbre, où seigneurs et vilains, pèlerins de la souffrance ou de la peur, venaient de toutes parts chercher la santé.

On trouve encore dans notre département une *source minérale à Saint-Denys-lez-Blois* qui contribua également à établir sa réputation de terre médicinale. Sous les Valois, les sources de Saint-Denys-lez-Blois jouissaient d'une très grande vogue et étaient fréquentées par la cour ; c'est ainsi que *Marie de Médicis* est citée comme ayant doté cet établissement dont elle prenait les eaux. Nous devons à notre compatriote, le docteur *Viateur Blau*, l'histoire de cette fontaine.

Enfin, j'ai pu constater que les connaissances des médecins blésois de cette époque étaient des plus variées et qu'elles n'embrassaient pas seulement l'exercice de leur art.

C'est, vous le savez, un médecin *blésois*, *Bernier*, *qui fut le premier historien de notre province;* il eut aussi

l'honneur d'écrire la *première Histoire française de la médecine et des médecins* dans laquelle on trouve de curieuses recherches. La Faculté a consacré cette grande idée en créant une chaire d'histoire de la médecine, occupée aujourd'hui par M. le professeur *Laboulbène ;* c'est donc notre Bernier qui a été, en France, le promoteur de cette science historique.

C'est *Denys Papin* qui, médecin, mathématicien et ingénieur, découvrit la *puissance de la vapeur* qui devait transformer le monde.

C'est *Paul Renéaulme* qui créa à Blois, le premier *jardin botanique* de France et jeta les premiers jalons des études d'histoire naturelle dans les Facultés françaises.

C'est encore un compatriote le médecin *Gilles des Champs* qui, le premier après le moyen âge, s'occupa de l'*instruction de la jeunesse* et entrevit le progrès et l'émancipation des peuples par la culture intellectuelle des enfants. Il traça de main de maître un programme pour l'instruction de cette jeunesse qu'il appelait : « *Le Séminaire de la République.* »

C'est aussi notre *Belleval* qui institua à Montpellier, le premier *enseignement public de la botanique*, car avant lui, les étudiants étaient obligés de se rendre en Italie pour y suivre les cours des Universités. Henry IV, en 1596, mit un terme à cet état de choses en faisant établir par Belleval un jardin botanique, et en le chargeant de l'enseignement.

C'est encore un autre *Renéaulme* (*Michel*) qui eut l'honneur de créer à Paris la première *chaire de chirurgie, à la Faculté, en 1719* ; car, jusqu'à cette époque, la chirurgie n'était point enseignée officiellement.

C'est *Curandeau* pharmacien de Vendôme, chimiste distingué, qui inventa des procédés meilleurs pour le *tannage des cuirs* et des appareils ingénieux pour le *blanchiment du linge à la vapeur.*

Ce sont aussi des compatriotes, les *Gendron*, les *premiers oculistes* de leur temps, qui ont écrit des ouvrages consultés encore aujourd'hui sur cette branche de l'art de guérir.

Ajoutons ici que plusieurs *Blésois* eurent l'éclatant honneur d'être *doyens ou professeurs des célèbres Facultés de Paris et de Montpellier.* Quelques-uns obtinrent des chaires au collége de France, d'autres mêmes entrèrent à l'Académie des sciences.

Tout nous fait croire que ces grandes traditions ne s'éteindront pas, car, en feuilletant la liste des amis du Loir-et-Cher, nous voyons aujourd'hui l'un des fauteuils de l'Académie de médecine occupé avec éclat par M. *le docteur Dujardin-Beaumetz,* médecin des hôpitaux de Paris.

Le doyen des praticiens du département, le *docteur Simorre de Contres*, est inscrit parmi les correspondants nationaux de cette illustre Société.

Notre vice-président honoraire, M. le *docteur Bouchereau,* est *médecin en chef de l'asile Sainte-Anne.*

Notre sympathique vice-président, M. le *docteur Dufay*, *est sénateur*, *conseiller général* et *littérateur de talent.*

M. le *docteur Saint-Yves-Mesnard*, sous-directeur du *Jardin d'Acclimatation,* est professeur à l'*Ecole des arts et manufactures*.

Enfin, nous trouvons encore M. *Trasbot, professeur de clinique à l'Ecole d'Alfort.*



RECHERCHES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

MEDECINS CÉLEBRES

Nés dans le LOIR-ET-CHER

Je terminerai cette conférence par la biographie des médecins nés dans le Loir-et-Cher qui ont illustré notre province. J'ai cru devoir vous présenter ces esquisses dans l'ordre chronologique jusqu'au commencement de ce siècle.

Vous pourrez voir par les travaux de ces hommes de mérite, qu'ils ont justifié les flatteuses assertions du doyen de Montpellier.

Pierre de Blois naquit dans notre ville vers 1130.

Ce que nous savons de sa vie, nous l'apprenons par lui dans le recueil de ses lettres. Il étudia d'abord au couvent de Saint-Laumer à Blois, ce fut dans cet asile qu'il puisa les premiers principes de ses connaissances littéraires si étendues pour le siècle où il a vécu; ensuite il se rendit à Tours, puis à Paris.

Il nous apprend que son *maître* fut Jean dit de Salisbury. Après avoir étudié la jurisprudence à Bologne, il enseigna à son tour et ouvrit une école de grammaire, à Paris, vers 1160. Puis il acheva sa réputation en cultivant la poésie, les mathématiques et même *la médecine* (*Epist* 48).

Il était engagé comme tous les savants de cette époque dans les ordres religieux, ce qui lui permettait de recevoir des bénéfices. Plus tard, négligeant même toutes les autres études, il se consacra exclusivement à celle de la théologie (*Epist* 26).

Il devint précepteur du roi Guillaume II de Sicile, puis secrétaire de ce prince et chancelier. Il reprit encore l'enseignement public en France, passa en Angleterre, devint conseiller du roi Henri II, et enfin chancelier de l'évêque de Cantorbéry, qui le nomma archidiacre de Bath.

Ses dernières lettres datent de 1198. On conjecture qu'il mourut vers 1210.

Pierre Beschebien, naquit à Blois vers 1380, d'une famille noble établie en cette ville dès le XIIe siècle. Il étudia simultanément la théologie et la médecine et devint très jeune encore doyen de la Faculté de médecine de Paris en 1417.

Charles VII, pressé par les Anglais et retranché dans les provinces du centre, ayant eu l'occasion de s'arrêter à Blois, sa femme, la reine Marie d'Anjou, protectrice éclairée des hommes de talent, y vit Beschebien, le distingua et le choisit pour son premier médecin. Sa royale cliente lui fit donner une prévôté, riche bénéfice de la cathédrale de Chartres, dont le chapitre l'élut évêque en 1443.

Il mourut en 1459; sous son épiscopat une assemblée générale des grands et des prélats du royaume eut lieu à Chartres pour terminer de graves différends qui s'étaient élevés entre le pape et l'Église gallicane.

Louis de Bourges, appelé aussi Louis Bourgeois, mais plus connu sous le nom latin de *Burgensis,* naquit à Blois en 1482 d'une famille noble.

Il était fils de Jean de *Bourges*, médecin des rois Charles VIII et Louis XII; il fut reçu docteur en 1504 et fut d'abord médecin ordinaire de Louis XII qui l'avait tenu sur les fonds baptismaux; il devint ensuite premier médecin de François Ier.

Ce fut *Burgensis* qui hâta la délivrance de François Ier retenu en captivité à Madrid, en faisant croire à *Charles-Quint* que son prisonnier malade depuis son séjour en Espagne, y mourrait certainement parce que le climat lui était funeste. L'empereur fut dupe de cet artifice, et la crainte de perdre une riche rançon l'emporta sur la juste défiance qu'une politique adroite et rusée devait lui inspirer.

François Ier récompensa généreusement son médecin et lui donna les titres de seigneur de Montgoyer,

Meulan et autres lieux. Après la mort du roi le crédit de *Burgensis* ne diminua pas, puisqu'il obtint le titre de premier médecin de Henri II que le grand Fernel ne voulut pas lui disputer.

Il mourut en 1559, laissant :

Ergo arthritis assumptis melius quam admotis curantur. (Paris 1556.)

Louis *Burgensis* fut marié deux fois :

1° A Marie Hélin, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Jérôme de Burgensis, évêque, comte de Châlons-sur-Marne, l'un des ambassadeurs du roi Charles IX au concile de Trente ;

2° A Claude de Beaune, petite-fille du trop fameux surintendant des finances Jacques de Beaune de Semblançay, pendu au gibet de Montfaucon pour crime de concussion. Cette dernière lui survécut et se remaria en 1567 au marquis de Gouffier, gouverneur d'Amboise.

Gilles des Champs, dit *Ægidius Campensis*, naquit à Blois au commencement du XVI[e] siècle, où sa famille devait être depuis longtemps établie, car, dès 1215 il y avait un *Joannes Campensis* dans cette ville.

Il exerça la médecine avec talent, eut le renom de philosophe et de philologue ; comme beaucoup de médecins d'alors il avait embrassé les ordres et fut nommé chanoine de Senlis.

Ce qui le recommande à l'attention de la postérité, c'est de s'être occupé particulièrement (*chose rare à cette*

époque) de l'instruction de la jeunesse qu'il appelle le *séminaire de la république*.

Il mourut vers 1575.

Ses principaux ouvrages sont :

Une traduction de Térence.

Selectæ loquindi formulæ.

DUFOUR (JEHAN) était doyen de la Faculté de Paris en 1548 pendant l'année de licence du célèbre Fernel.

L'un de ses fils, non moins distingué que lui, fut médecin de Henri II.

L'histoire fournit peu de renseignements sur celui-ci.

GOBILLON, contemporain blésois de Dufour, exerça la médecine après avoir été reçu docteur à Paris et *écrivit des poésies latines fort goûtées à son époque.*

BLANCHET (JEHAN) (1500), médecin de Catherine de Médicis, fut *jugé digne de devenir premier médecin du roi,* mais il refusa, dit Bernier, cet emploi « par modération et prudence », s'excusant sur son âge, qui ne s'accommodait pas avec les fatigues de la cour.

LE BEAU (PIERRE) fut médecin de Charles IX ; il exerçait vers 1560. Je n'ai pu trouver aucun document concernant ce compatriote.

AUBERT (JACQUES), né à Vendôme, vivait au XVIe siècle; il mourut à Lausanne en 1586.

Il combattit les alchimistes et fut attaqué par Joseph Duchesne. Ses œuvres nombreuses renferment plusieurs bonnes observations, et son ouvrage de Séméiotique, le dernier du reste qu'il fit paraître, mérita d'être réimprimé en 1634.

On a de lui les ouvrages suivants :

Libellus de Peste. (Lausanne, 1571, in-8°.)

Des natures et complexions des hommes et d'une chacune partie d'iceux, et aussi des signes par lesquels on peut désarmer la diversité d'icelles. (Lausanne, 1571, in-8°. Paris, 1572, in-16.)

De metallorum ortu et causis brevis et de lucida explicatio. (Lyon, 1575.)

Duæ apologeticæ responsiones ad Josephum Quercetanum. (Lyon, 1576, in-8°.)

Piogymnasmata in Johanni Ferneli librum de abditis aerum naturalium causis, (Bâle.)

Institutiones physicæ instar commentatiorum in libro physicæ Arîstotelis. (Lyon, 1584.)

Semeiotico, seu ratio dignoscendarum sedium male affectarum et affectum prœter naturam. (Lausanne, 1587.)

RENEAULME (PAUL), médecin et botaniste, naquit vers 1560, à Blois, d'une famille noble de Suisse, transplantée dans cette ville au cours du XVIe siècle.

Il fut reçu docteur à Avignon vers 1590. Il exerça à Paris et fut médecin du prince de Condé et de Marie de Médicis.

Il publia, en 1611, le préambule d'un grand ouvrage de botanique, sous le titre de : « *Specimen historiæ plantarum.* » Cet opuscule peu connu offre la première idée du *système sexuel de Linné*, mais la réputation universelle et ce dernier a fait oublier le botaniste blésois.

Renéaulme publia un *ouvrage de thérapeutique* qui lui valut un procès à soutenir contre ses confrères, pour avoir avancé des observations tendant à établir que la chimie est d'un grand secours en médecine. Ayant succombé dans cette lutte, il fut obligé de s'engager à ne plus employer désormais les médicaments qui lui avaient réussi dans sa pratique

Voici la déclaration qu'on lui arracha en 1607 :

« Profiteor apud decanum et doctores parisiensis scholæ, nunquam usurum remediis scriptis in libro observationum mearum typis edito sed facturum medicinam secundum Hippocratis et Galeni, decreti et formulas a scholæ parisiensis medicis probatas et usurpatas. »

Le premier, il signala les *vertus curatives de la cigüe.*

On a de lui un ouvrage intitulé : La *Vertu de la Fontaine de Médicis de Saint-Denis-lez-Bloys* (1618).

Paul *Renéaulme* mourut à Paris en 1624. Il fut surtout remarquable par ses connaissances en botanique et par ses idées de réforme en thérapeutique, car le premier il osa substituer l'usage des simples aux mélanges nauséabonds composés par les pharmaciens de cette époque;

il nous le dit lui-même : « Ita denique me ad medicinam comparavi est sine ulla ægratantium fastidio quælibet medicamenta præbere possim. »

Bouvard (*Charles*) naquit en 1572, à Montoire. Son père médecin enthousiaste de son art, le prit dans ses bras à l'instant de sa naissance et le voua à la même profession; mais la guerre civile étant venue ravager sa province, il ne put voir son vœu se réaliser, et mourut sans avoir pu terminer l'éducation de son fils.

Bouvard, resté orphelin sans fortune, se rendit à l'Université d'Angers, où il fut admis d'après la recommandation de ses tuteurs et par égard pour les malheurs de son père ; en peu de temps, il fit de rapides progrès. Marin Liberge, professeur de droit, le distingua parmi ses condisciples et le fit travailler sous lui; mais l'étudiant ne put continuer plus de deux ans un travail étranger à ses goûts ; il vint à Paris et y étudia l'anatomie avec ardeur, il disséquait jour et nuit ; dans ses moments de loisir, il allait herboriser, enfin il obtint le titre de docteur le 27 juillet 1604, à l'âge de 22 ans.

En 1625, il fut nommé professeur au Collége royal. Après la mort de Jean Héroard, en 1628, il fut fait premier médecin du roi Louis XIII et surintendant du Jardin des Plantes. Le roi l'anoblit en 1629. Fier de la place qu'il occupait à la cour, il voulut, comme c'était un peu l'ordinaire, dominer la Faculté qui sut résister à ses ambitieuses prétentions.

En 1653, *Bouvard* ayant prescrit à Louis XIII l'usage des eaux de Forges, les *Piètre* qui ne partageaient pas cette opinion voulurent faire imprimer une thèse inti-

tulée : « An visceribus nutritiis aestuantibus aquarum metallicarum potus salubris ? neg. » *Bouvard* s'opposa à la publication de cette thèse, le doyen se plaignit au Parlement, l'affaire fut évoquée au conseil du roi ; le doyen mandé à Saint-Germain reçut du vice-chancelier un ordre qui défendait de traiter *aucune question relative aux eaux minérales.*

Bouvard étant parvenu à la présidence de la Faculté, obtint une lettre de cachet qui permettait *de discuter des eaux minérales pour cette fois seulement*, et qui ordonnait d'inscrire comme vraie sur le registre de la Faculté la conclusion de la thèse qui a pour titre : « An calidis naturis qualicumque metallicarum aquarum potus insalubris ? neg. » La Faculté obéit et remit un extrait en français de ce qu'elle avait été contrainte de consigner dans ses registres. Quoi de plus risible que de voir les conseillers d'un roi obliger les médecins à décider selon leur bon plaisir sur un point de doctrine !

Le 20 janvier 1647, *Bouvard* toujours plus vain de son titre, obtint de la Faculté *le droit de discuter en robe de conseiller d'État.*

Guy Patin écrivait de lui à Spon :

« Il est homme dévot et cafard qui entend deux « messes plutôt qu'une, qui va à matines, à vêpres et « au salut. *Cœtera vir bonus et parum sanus* qui ne pense « qu'à son profit. »

Il mourut d'une maladie du poumon et de vieillesse, « *ex marcore et sanio* », le 21 octobre 1658, âgé de 86 ans et fut enterré à Saint-Séverin.

Il avait épousé la fille de Jean Riolan. Il eut lui-même une fille qui fut mariée à Jacques Cousinot lequel lui succéda dans la charge de médecin du roi en 1642.

Bouvard était partisan de la saignée et surtout des purgatifs ; on assure qu'il fit saigner Louis XIII 47 fois, et qu'il lui fit prendre 212 médecines et 215 lavements en un an : cette anecdote aurait donné à Molière l'idée de son Purgon.

On a de *Bouvard :*

« *Historicæ hodiernæ medicinæ rationales veritatis.* »

« λογὸς προνπτιχος *ad rationales medicas.* »

Cet ouvrage ne porte point de nom d'auteur ni d'imprimeur, il est sans millésime ; on peut, d'après Guy Patin, supposer qu'il fut imprimé en 1655. *Bouvard* en fut certainement l'auteur ; avant de le publier, il le communiqua à Riolan, qui lui conseilla de le supprimer parce qu'il était mal fait et parce qu'il pouvait offenser le cardinal Mazarin ; il eut peur et reprit à Moreau et à Guy Patin l'exemplaire donné à chacun d'eux.

Guy Patin disait de cet ouvrage : « Il est bien chétif, embrouillé, force répétitions, mauvais termes et pauvre latin. » L'auteur y combat les Arabes, les empiriques et recommande la médecine rationnelle des Grecs ; il passe en revue les chirurgiens, les apothicaires, les médecins de cour qui mettent en place des ignorants et voudraient que l'on réunît le jardin du roi à la Faculté.

Enfin, il fit paraître :

« *Description de la vie, de la maladie, de la mort de Madame la duchesse de Mercœur, décédée le 6 septembre 1625.* » *(In-4°.)* Cette description est en vers.

Chartier (René), né en 1572, à Vendôme suivant les uns, à Montoire, suivant d'autres biographes, se fit re-

marquer de très bonne heure par sa passion ardente pour l'étude et par ses succès en philosophie, en littérature et en théologie et aussi par quelques tragédies latines assez bien versifiées.

Il fut appelé à Angers pour y occuper la chaire de belles-lettres. Pendant son professorat, il trouva le temps d'étudier la jurisprudence, les mathématiques et la médecine, mais en quittant Angers il se livra exclusivement à l'exercice de l'art de guérir à Bordeaux et à Bayonne ; puis il vint à Paris, où il fut reçu docteur en 1608 ; deux ans après, il était nommé professeur de pharmacie. Il devint médecin ordinaire du roi en 1613 et professeur de chirurgie au Collége de France en 1617.

La place de médecin des dames de France qui lui avait été accordée en 1612 l'obligea à accompagner les princesses en Espagne, en Savoie et en Angleterre, lors de leur mariage avec les souverains de ces pays. Il dut renoncer aux fonctions pénibles de l'enseignement et se livra tout entier à la pratique dans laquelle il obtint des succès éclatants.

Il mourut d'apoplexie le 29 octobre 1654.

Il entreprit *une édition complète des œuvres d'Hippocrate et de Galien*, qui lui coûta 150,000 livres et dont il ne put terminer la publication parce qu'elle l'avait ruiné.

BOISGAUTIER (PAUL DE) naquit à Blois en 1600, d'une famille noble de cette ville.

Reçu docteur à Montpellier, il exerça la médecine dans sa ville natale, puis il voyagea en Italie et en Espagne, d'où il rapporta des connaissances solides et va-

riées. Son père, dit Bernier, également médecin à Blois, « avait remarqué en lui cet agréable et insinuant extérieur que le grand Hippocrate croit nécessaire au médecin. »

Gaston d'Orléans qui résidait au château, l'ayant honoré de sa confiance, *Boisgautier* eut le bonheur de guérir Madame d'une maladie réputée incurable. Outre ses bons offices de médecin, il servit plusieurs fois les desseins politiques de Gaston, qui l'admettait dans son intimité.

Les Blésois eurent l'occasion d'éprouver l'heureux effet de son ascendant sur le prince : certains contrebandiers avaient introduit en ville du sel autre que celui du grenier royal ; « frauder la gabelle était alors un grand crime. » Des dénonciateurs intéressés sollicitèrent l'autorisation de visiter toutes les maisons, de saisir le sel de contrebande et d'imposer aux coupables des taxes arbitraires ; cette demande fut bien accueillie, et Monsieur allait ordonner les perquisitions quand *Boisgautier* intervint et réussit à fléchir le prince irrité. Bernier ajoute que, dans cette circonstance, il produisit sur Gaston *le même effet qu'autrefois l'orateur romain sur César;* la comparaison est sans doute un peu ambitieuse, mais si *Boisgautier* n'était pas un Cicéron, si son allocution fut loin d'égaler le discours *Pro ligario*, la sollicitude qu'il déploya pour sauver ses compatriotes d'une perquisition sévère fut du moins un acte de bon concitoyen.

Il exerça toujours sa profession avec un rare dévouement. Quand ses amis lui représentaient le tort que son abnégation lui faisait, « *il faut, répondait-il, prendre l'argent des gens ou se contenter des fruits de leur jardin.* » Arrivé à un âge déjà mûr, il reçut les ordres sacrés,

à l'exemple de plusieurs médecins de son temps. Malgré cette investiture, nous aurions quelques motifs de révoquer en doute l'austérité de ses mœurs, car, dit Bernier, « *il était porté à la galanterie par le malheur d'un tempérament importun.* »

Belleval (Martin Richer de), neveu du célèbre médecin et botaniste *Pierre Richer de Belleval*, fondateur des premiers jardins botaniques de la France, naquit à Blois vers 1600.

Son oncle l'appela à Montpellier et lui fit étudier la médecine; il fut reçu docteur en 1621, puis le même *Pierre de Belleval* lui donna la survivance de sa chaire, suivant l'autorisation que Henri IV lui en avait accordée par lettres patentes datées de 1604, et Martin fut installé le 11 janvier 1623.

A la mort du chancelier François Ranchin, il fut désigné pour le remplacer, et il conserva cette dignité jusqu'en 1644, époque à laquelle il mourut sans avoir rien écrit.

Il enseigna l'anatomie et la botanique.

C'est de son époque que date la réforme de l'enseignement de la botanique, car, auparavant, on se bornait à envisager les végétaux sous le rapport de leurs propriétés médicinales, sans classification et sans nomenclature.

Linné parle des *Belleval* en termes fort honorables, et Tournefort leur a rendu un éclatant hommage en donnant leur nom à un genre de plantes du Dauphiné, de la famille des Cynarocépales (*Bellevallia*).

Belay naquit à Blois au commencement du XVIIe siècle, fut reçu docteur à Montpellier et revint exercer dans sa ville natale. La protection de Colbert lui valut d'être médecin des princes, de Gaston d'Orléans et de Mademoiselle (duchesse de Montpensier) qui, dans ses mémoires, le vante comme un très habile homme.

L'abbé de Choisy en parle aussi avantageusement et raconte l'anecdote suivante : pendant les troubles de la Fronde, la duchesse de Bouillon, épouse d'un seigneur compromis, fut enfermée à la Bastille ; elle parvint, néanmoins, à faire échapper ses enfants. Le marquis du Becq fit partir les quatre garçons habillés en filles et les conduisit à Blois, où le petit chevalier de Bouillon tomba gravement malade et fut recueilli par madame de Fréchines qui le fit passer aisément pour une de ses filles, grâce à la beauté de son visage. Elle envoya chercher *Belay* pour le soigner et lui confia le secret, il sut le garder même avec M. le duc d'Orléans auquel il ne déclara la vérité qu'après la conclusion de la paix.

Papin, Nicolas (oncle du célèbre Denis Papin), connu par ses opinions calvinistes, auxquelles on donna le nom de *Pajonisme*, écrivit plusieurs ouvrages d'histoire naturelle et de médecine :

« *Raisonnement philosophique touchant la salure, le flux et le reflux de la mer et l'origine des sources.* » *)Blois, 1647.)*

« *Considérations sur le Traité des passions de Descartes.* »

« *Cordis diastol adversus Harveianam innovationem defensa.* » *(Alençon, 1653.)*

Puis un mémoire:

« De Pulvera sympatica. » (Paris, 1644, in-8°.) — (Ibidem, 1650, in-8°. — (Padoue, 1954, in-8°.) — Nuremberg, 1660.)

Cette dissertation sur la poudre de sympathie mérite de nous arrêter quelques instants, car ce prétendu spécifique eut une vogue extraordinaire qui valut à l'auteur de nombreuses rééditions de son ouvrage.

Cette substance était préparée avec du sulfate de zinc privé de son eau de cristallisation. On jetait cette poudre sur le sang sorti d'une blessure, et l'on prétendait ainsi guérir la personne blessée, même à distance. Nicolas *Papin* fut le premier qui osa en France traiter gravement cette question ; elle avait été agitée déjà à Florence vers 1630 par un *Carme* revenu de Chine et de Perse qui en faisait un arcane merveilleux pour guérir incontinent toutes les plaies.

« M'étant, dit *Papin*, embarqué pour Candie, nous « fûmes obligés de relâcher à Zanthe, à cause du mau- « vais temps, où, me trouvant être le bienvenu dans le « Collége des médecins de la ville, il m'arriva par occa- « sion de discourir sur la vertu merveilleuse de la poudre « de sympathie et d'en faire une publique discussion. Le « nombre des savants y fut grand, dont une partie eut « de la peine à s'empêcher de rire à l'entendre seule- « ment nommer ; d'autres, qui ne doutaient aucunement « de sa vertu après les fréquentes expériences qu'un très « habile et très savant chirurgien de la même île en « avait publiquement faites, jugeaient les effets comme « étant au-dessus de la nature, mais en condamnaient « l'usage, disant pour toute raison que ceux qui s'en

« servaient avaient fait un pacte avec le démon. Je restai seul à m'opposer à tant de têtes », etc.

Cette thèse, en s'amplifiant de nouvelles observations, devint un traité *ex-professo*.

L'opuscule, publié d'abord en latin, à la date de 1647, fut goûté des savants ; un sieur Rault le traduisit pour le mettre à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, car le talisman faisait bruit dans le monde et chacun voulait en prendre connaissance. La Bibliothèque de Blois possède un exemplaire de cette rarissime version, imprimée en 1681. Le traducteur s'exprime ainsi dans son avertissement au public :

« Que ce soit une gloire à la ville de Blois et, par « conséquent, à la France d'avoir produit un si rare es- « prit qui ait découvert un si beau secret avec plus de « droit que Londres qui prétend, par une sorte d'usur- « pation, s'attribuer cette prérogative. »

En effet, un Anglais le médecin Digby, venait de publier un travail sur le même sujet et réclamait l'honneur de la priorité, comme plus tard des physiciens de la même nation disputèrent à Denis Papin, neveu de Nicolas, la gloire d'une invention autrement durable et sérieuse.

La poudre de sympathie, objet de l'attention générale *tant que la composition resta secrète*, fut ensuite reléguée parmi les fables de l'alchimie.

Les plus grands esprits cependant ne purent résister à cet engouement incroyable. Madame de Sévigné et Guy Patin, dans leurs lettres, l'appellent un remède divin ; Van Helmont et Doleus disent que c'est une effluve de la nature magnétique ; d'autres enfin croyaient expliquer ses effets par la magie diabolique ; on était même accusé

de sortilége en l'employant; aujourd'hui, ce n'est plus qu'une curiosité bibliographique.

Chicoyneau (Michel), né à Blois d'une ancienne famille du pays, fut reçu docteur à Montpellier en 1652. Il obtint la chaire d'anatomie et de botanique en 1659 et fut élu chancelier de cette faculté en 1664.

Son éloquence égalait son savoir; chargé par la Faculté de haranguer le cardinal de Bonzi, évêque de Béziers, personnage issu d'une grande famille de Florence, il lui adressa ce compliment cicéronien :

Italia te fecit nobilem, Gallia magnum, Polonia eminentissimum, utinam Roma sanctissimum et ars nostra saluberrimum.

Il se fit beaucoup d'ennemis en se laissant pourvoir par lettre du roi de la charge de chancelier au mépris des statuts de la Faculté, suivant lesquels cette dignité était élective; selon Astruc, il dut cette faveur à Valot, premier médecin de Louis XIV. On lui a reproché d'être hautain et querelleur.

Il mourut à Montpellier en 1701.

Il laissa plusieurs fils dont l'un, *Chicoyneau* François, gendre de Chirac devint, à la mort de son beau-père, médecin de Louis XV.

Cette famille était considérée comme si remarquable, que le fils de François *Chicoyneau* obtint, dès le berceau, son brevet de survivance, dont le préambule contenait cette mention flatteuse : « On est si accoutumé à la cour de trouver dans cette illustre famille les talents nécessaires pour occuper dignement une place si importante, qu'on les augure d'avance dans ceux qui ne peuvent encore les manifester. » (*Journal des Savants*, 1746.)

BERNIER (JEAN) est né à Blois.

Son acte de baptême est inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Martin de cette ville, à la date du 19 avril 1627. Il naquit de Mathurin *Bernier*, marchand drapier, et de Françoise *Thierry*.

Il étudia à Montpellier et y fut reçu docteur en 1647.

Il exerça la médecine à Blois jusqu'en 1674, époque à laquelle il fut entraîné à Paris par la duchesse d'Orléans, épouse de Gaston, qui le nomma son conseiller et son médecin ordinaire.

Il composa plusieurs ouvrages de littérature et de médecine.

Ses principales œuvres littéraires sont :

Une « *Histoire de Blois,* » datée de 1682 et dédiée à madame Colbert, native de cette ville. Ce livre, le premier sur le Blésois, est extrêmement important et sera toujours consulté avec fruit par tous ceux qui écriront l'histoire de notre pays ; les pièces justificatives qu'il contient attestent de sérieuses recherches. Des savants illustres, nos compatriotes Augustin Thierry et M. de la Saussaye, y ont puisé des documents importants et citent bon nombre de fois *Bernier* dans leurs œuvres.

Dans sa préface, il nous fait voir que la modestie était une de ses vertus : « ma profession, dit-il, est plus « de bien faire que de bien dire ; j'espère donc que « l'on me fera grâce partout où j'aurai besoin et que l'on « considérera moins les paroles que les choses. »

Cherchant ensuite à excuser le médecin qui ose écrire un morceau littéraire, il ajoute : « Ce travail, quoi

« qu'on en dise, n'a rien de contraire à ma profession ;
« j'ai imité en ce louable exercice le célèbre médecin
« Ctésias, lequel, après avoir guéri le roi Artaxercès
« d'une dangereuse maladie, voulut ensuite obliger toute
« la Perse en donnant au public l'histoire de ce grand
« empire. »

En 1690, il publia son « *Anti-Menagiana,* » produit littéraire de son humeur noire, épisode de la lutte qui s'établit entre lui et Ménage; de son côté, le spirituel critique rendit la pareille à son détracteur. « *Bernier*, de Blois, disait Ménage, *devrait bien savoir parler*, *car*
« *il ne fait pas autre chose. C'est un homme superficiel :*
« *vir levis armaturæ.* »

Il écrivit encore : « *Réflexions, pensées et bons mots qui n'ont pas été donnés.* » (Paris, 1696.)

« *Jugements et nouvelles observations sur les œuvres grecques, latines, toscanes et françaises de maître François Rabelais, docteur en médecine, où le véritable Rabelais réformé avec la carte du Chinonois, les médailles de Rabelais, celles de l'auteur et celles du médecin de Chaudray.* » *(Paris, 1697.)* C'est donc à *Bernier* que nous sommes redevables des premiers commentaires qui aient paru sur Rabelais. Le satirique médecin devait mieux que personne comprendre les malices du curé de Meudon. Les philologues recherchent encore ce travail, base et point de départ de toutes les études critiques sur Rabelais.

Les ouvrages médicaux de Bernier comprennent :

« *Essais de médecine, où il est traité de l'histoire de*
« *la médecine et du médecin, du devoir des médecins à*
« *l'égard des malades, et de celui des malades à l'égard*
« *des médecins (1689).*

« De l'*utilité des remèdes et de l'abus qu'on en peut*
« *faire.* »

Puis : « *Supplément au livre des essais de médecine avec correction et deux lettres.* » (Paris, 1691.)

Ce travail a été réimprimé sous le titre suivant :

Histoire chronologique de la médecine et des médecins.

Ce dernier livre a eu deux éditions, l'une en 1695 et l'autre en 1714, c'est-à-dire après la mort de l'auteur, ce qui démontre la valeur de l'ouvrage ; on y trouve beaucoup d'anecdotes piquantes et l'histoire de préjugés du XVIIe siècle.

Il condamne *le café* en ces termes : « le temps, qui
« est le père et le meurtrier des nouveautés, pourrait
« bien tuer celle-ci. Il ne faudra pour cela que quelque
« femme extraordinaire qui se sera trouvée mal ou qui se
« l'imaginera. » *Madame de Sévigné* professait la même opinion, mais le café a survécu à ces critiques.

Le *tabac* n'est pas mieux traité par le médecin blésois. Il stigmatise ainsi les priseurs de cette poudre appelée encore *Petun* en 1629 : « que la paresse, l'oisiveté et
« le mauvais goût plaident donc tant qu'ils voudront sur
« mer et sur terre pour le tabac, et que les dames
« françaises qui en avaient autrefois tant d'horreur lui
« ménagent l'entrée de leur nez ; il s'en faudra toujours
« de beaucoup que le nombre de ses partisans appro-
« che de celui de tant de personnes qui l'ont en horreur.
« En effet, peut-on appeler de bon air d'avoir conti-
« nuellement une boîte à tabac en main et de se farcir
« le nez d'une poudre qui offusque peut-être la vue et
« l'odorat de toute la compagnie. »

Il se déclare partisan de l'émétique (1), qui était alors considéré comme une panacée universelle, ce qui fit dire malicieusement à ses adversaires : « Hâtez-vous d'en prendre pendant qu'il guérit. »

Son histoire chronologique de la médecine offre un mélange de paradoxes et d'aperçus ingénieux, de considérations philosophiques et de plaisanteries parfois d'un goût douteux; elle démontre que si l'érudition de Bernier était considérable, sa crédulité était extrême; qu'il est consciencieux, mais sans méthode. Peiné de voir l'ignorance, secondée par le charlatanisme faire fortune, il s'y montre chagrin et satirique.

Cet ouvrage, dans lequel, dit-il, « on trouvera de quoi rire, » se divise en trois parties :

Dans la première partie, après avoir fait l'apologie de la médecine, il la rapporte uniquement, mais à tort, aux juifs et aux chrétiens.

Il est par trop mystique quand il dit : « Il est des maladies envoyées par Dieu et que Dieu seul guérit. »

On peut remarquer aussi sa naïveté dans ce passage où, parlant d'Esculape, il s'exprime ainsi : « Quant à « ceux qui disent en faveur de la chèvre et des che- « vreaux qu'il en faut manger pour avoir des enfants spi- « rituels et de bonnes mœurs, je voudrais avoir d'autres « garants pour les croire et des expériences réitérées « pour m'en assurer. »

Ses aphorismes, en fait d'hygiène, sont curieux : dans l'un d'eux, il fait dire à Hareth « qu'il faut, pour se bien

(1) Ce sel est dérivé de l'antimoine, ainsi appelé parce qu'il causa la mort de plusieurs moines qui en avaient pris quelques préparations d'après le conseil de Basile Valentin.

« porter, déjeuner du matin, ne point faire de dettes et « ne pas approcher de trop près les femmes. » Il raconte avec complaisance des histoires fabuleuses des médecins de l'antiquité ; il les nomme, il les étudie en quelques pages, ainsi que les médecins de son temps. Il fulmine contre les ennemis de la médecine, les *Caton*, *Pline*, *Molière*, etc., et s'indigne surtout contre ce dernier auteur, « qui promet la guérison de tous les maux sans le secours de la saignée. » Il reconnaît les services que la chimie rend à la médecine, et il défend gravement de faire des expériences sur des criminels, « parce que cela « pourrait dégénérer en une damnable curiosité. » Il compare la médecine des païens à celle des chrétiens et dit : « la médecine chrétienne est plus prudente, de « peur de déloger l'âme de son domicile avant le temps « prescrit par le Créateur. »

Il exalte les préceptes de la médecine catholique, qui, dit-il, permettent d'abandonner son malade dans quatre circonstances :

1° S'il est ingrat ;

2° S'il refuse la confession ;

3° S'il manque de confiance dans le médecin ;

4° Si la maladie est contagieuse.

Est-il nécessaire de dire, sur ce dernier point, que trop de médecins ont succombé au champ d'honneur pour qu'on puisse aujourd'hui les accuser de semblables défaillances.

Enfin, dans un dernier chapitre, il parle du secret professionnel : « quand le médecin a reçu le précieux « dépôt du cœur du malade, il faut que son cœur et le « malade l'ensevelissent dans le silence et lui servent « de tombeau. »

Dans la deuxième partie il justifie les médecins des reproches qui leur sont injustement adressés ; mais, en même temps, il dévoile leurs défauts et s'étend longuement « sur les médecins-charlatans et sur les charlatans-médecins. » Il maltraite surtout Belay, Guenon, Delorme, etc.

Il dépeint le médecin : « *vir bonus medicendi peritus.* » Ailleurs il dit : « les médecins sont accusés « d'être irréligieux, ivrognes, riches et homicides. Mais « de ces défauts, le premier (*irréligieux*) est sans fonde- « ment ; le second (*ivrognes*) est mérité seulement par « les *Allemands*, c'est le vice de la nation et non de « la profession ; le troisième (*riche*) est à tort, car ils « vivent à peine de leur métier ; le quatrième (*homicide*) « est adressé par les sots. »

Il parle de l'envie, ce péché mignon des médecins, *Corvi qui lacerant et corvi qui lacerantur ;* il signale leur ignorance et leur reproche d'avoir abandonné « l'*habit long qui les rendait vénérables.* » Enfin, « il reconnaît que le choix du médecin est difficile à faire, *car le plus grand parleur y passe pour le plus habile.* »

Traitant des honoraires, il dit : « on paie mal le méde- « cin ; les pauvres disent qu'ils ne sauraient s'acquitter ; « les riches croient faire assez d'honneur aux médecins « en les appelant, et ils en changent aussi souvent que de « linge, ou tout au moins que de maladie. »

La troisième partie a trait aux malades et aux remèdes.

Il regarde, comme saint Augustin, la maladie comme « un bien, parce qu'elle ramène à Dieu. »

Comme remède, il conseille les simples de préférence. De la chirurgie il dit : « c'est la plus ancienne

« partie de la médecine et pour ainsi dire la plus « *seure.* »

Quant aux pharmaciens, il les traite avec insolence et les appelle « *les singes de la médecine, les canonistes, les* « *renvoyant au canon du médecin Mésué ou à ceux de leur* « *seringue.* » Mais cependant il reconnaît l'utilité des sages-femmes.

Je passe sur plusieurs chapitres pour arriver à celui relatif à la saignée dont il parle avec enthousiasme, et, dit-il : « c'est une erreur des plus grossières entre les « erreurs populaires de craindre plus une saignée qu'une « purgation. »

Son chapitre de thérapeutique est remarquable, et le consacre comme praticien distingué pour son temps.

Il s'occupe ensuite des agents thérapeutiques et pharmaceutiques, des poisons et de leurs antidotes ; enfin, il parle de la *cosmétique*, qui, dit-il, a trait à la beauté du corps, et de la *commotique*, qui ne doit procurer qu'une beauté apparente.

Ce médecin distingué restera certainement inscrit dans nos annales comme un écrivain remarquable pour son époque ; il mourut à Paris sans fortune dans un âge très avancé, le 18 mai 1698.

Papin (Denis) est une des principales illustrations de Blois.

Il naquit dans cette ville en 1647.

Son acte de naissance existe sur le registre de l'état civil des protestants de Blois, déposé au greffe du tribunal, et il est ainsi conçu :

« Du jeudi 22 août 1647, Denis *Papin*, fils de Denis « *Papin* receveur général du domaine de Bloys, et de « dame Madelaine *Pineau,* ses père et mère, a été bap- « tisé par Testard, pasteur, et présenté au baptême par « M. Isaac Papin, aussi receveur général dudit domaine, « et dame Fidelle Turmeau. »

Denis *Papin*, à l'exemple de plusieurs membres de sa famille, entre autres de Nicolas Papin, son oncle, étudia l'art de guérir; il fut reçu docteur à Paris en 1672.

Son goût pour la physique et les mathématiques le mit en rapport avec le célèbre Huyghens vers lequel l'attirait la double fraternité de la science et des croyances religieuses ; c'en était assez pour le fixer à Paris, auprès du savant Hollandais. Admis dans l'intimité de ce maître illustre, *Papin* suivit ses leçons, prit part à ses expériences et obtint la faveur de loger avec lui à la Bibliothèque royale.

Mais bientôt, en 1675, un savant Irlandais, Robert Boyle qui avait su apprécier les rares dispositions du médecin blésois, le détermina à passer en Angleterre, et son expatriation fut tout à fait décidée, du reste, par des considérations religieuses. Louis XIV, en effet, méditait déjà la révocation de l'édit de Nantes qu'il devait signifier en 1681. Boyle l'associa à ses travaux sur la nature de l'air et le fit recevoir membre titulaire de la Sociéte royale de Londres.

En 1681, Denis *Papin* publia son fameux mémoire sur « le *Digesteur ou machine à cuire les os.* » Cette découverte l'a fait considérer, à juste titre, comme l'inventeur des *soupapes de sûreté*, qui jouent un si grand rôle dans les machines à vapeur : le digesteur prit place dans les cabinets de physique et ne tarda pas à être

adopté par l'économie domestique. Aujourd'hui, il est connu sous le nom de *Marmite de Papin.*

La révocation de l'édit de Nantes, en frappant les coreligionnaires de *Papin*, lui ferma sans retour les portes de sa patrie.

En 1687, il fut appelé en Allemagne par le landgrave de Hesse, prince protestant, qui le nomma professeur de mathématiques à l'Université de Marbourg. *Papin* fut aussi nommé conseiller du Landgrave, on le voit se qualifier de ce titre dans un mémoire imprimé en 1707, où il combattit les prétentions peu fondées du capitaine Anglais Savary à l'invention de la machine à vapeur.

Après cette publication, on ne trouve plus aucune trace de lui, et il termine sa carrière en 1710.

Il avait été nommé, en 1699, correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

Papin n'eut point d'enfant de son mariage avec Marie Papin, sa cousine, mariage contracté en 1691 à Marbourg.

Le journal de Leipsick, intitulé : « *Acta Eruditorum* » contient *plusieurs mémoires de Papin*, entre autres celui qui offre la première idée de la navigation par la vapeur; voici le sens d'un passage de cette mémorable dissertation :

« Il serait trop long de rapporter ici de quelle »
« manière cette invention (celle de la machine à vapeur »
« atmosphérique) se pourrait appliquer à tirer de l'eau »
« des mines, à jeter des bombes, à ramer contre le »
« vent. Je ne puis m'empêcher de remarquer combien »
« cette force serait préférable à celle des galériens pour »
« aller vite en mer...

« On m'objectera peut-être que les dents des »
« manches du piston (des crémaillères) étant engagées »
« dans les dents des roues devraient, en montant et en »
« descendant, donner à l'essieu des mouvements oppo- »
« sés, et qu'ainsi les pistons montant empêcheraient »
« les mouvements de ceux qui descendraient, ou ceux »
« qui descendraient empêcheraient le mouvement de »
« ceux qui devraient monter; mais cette objection est »
« facile à résoudre, car c'est une chose fort ordinaire »
« aux horlogers d'affermir les roues dentées sur des »
« arbres et essieux de telle sorte qu'étant poussées »
« vers un côté, elles font nécessairement tourner l'essieu »
« avec elles; mais vers le côté opposé, elles peuvent »
« tourner librement sans donner aucun mouvement à »
« l'essieu qui peut ainsi avoir un mouvement tout op- »
« posé à celui desdites roues. Toute la grande diffi- »
« culté ne consiste donc qu'à ériger une manufacture »
« pour faire avec facilité des tuyaux légers, gros et »
« égaux d'un bout à l'autre, etc. »

Les savantes dissertations de M. Arago et le témoignage imposant de l'Académie des sciences assurent désormais à notre compatriote la priorité d'une invention que les Anglais lui disputèrent longtemps.

Le Journal des Savants, les Transactions philosophiques, les Nouvelles de la République des lettres et les Actes érudits de Leipsick renferment un grand nombre de lettres et de mémoires de *Papin*.

GENDRON (CLAUDE DESHAIS), né en 1663, dans le Vendômois, acquit une grande réputation dans l'étude des

maladies des yeux; aussi est-il compté au nombre des oculistes célèbres.

Il fut reçu docteur à Montpellier et remplit la charge de médecin du frère de Louis XIV et du régent; parvenu à un âge avancé, il se retira à Auteuil dans la maison qu'avait habitée Boileau, son ami, où il mourut le 3 septembre 1750, à l'âge de 87 ans.

On a de lui : « *Recherches sur la nature et la guérison des cancers.* » (Paris, 1700.) Il y affirme que l'opération est le seul moyen de guérir radicalement le cancer, mais il conseille cependant la belladone à titre de palliatif.

Renéaulme (Michel-Louis) *de la Garanne*, arrière-petit-fils de Paul, naquit à Blois en 1675. Il fut reçu docteur à Paris en 1700 et mourut en 1739.

Tournefort avait dit de lui : « Magnas avitæ virtutis spes faciens. » Cette espérance, fondée sur le souvenir d'un illustre aïeul, ne fut pas trompée. C'était un observateur remarquable, savant et pratique.

La Faculté de médecine ayant créé en 1719 une chaire de chirurgie dont les leçons devaient être données *en français*, contrairement à l'usage suivi jusqu'alors, lui confia ce nouvel enseignement.

Avant cette fondation spéciale, on professait déjà, il est vrai, la chirurgie à la Faculté, *mais en latin seulement*, comme les autres cours, et pour les chirurgiens gradués seuls, car les barbiers étaient instruits en Français pour démontrer leur infériorité.

Son discours d'ouverture fit sensation dans le monde savant; c'est une large introduction aux études chirurgicales, un exposé rapide et lumineux de la méthode que le professeur se proposait d'adopter, en même temps qu'une revue historique des diverses phases de la science. Le *journal des Savants* du mois d'octobre 1726 indique ainsi les points les plus saillants de cette harangue judicieuse et solide : L'orateur établit d'abord que « le par-« tage de la médecine entre divers personnages dont les « uns traitent les maladies internes, les autres pratiquent « les opérations, d'autres enfin préparent les médicaments, « remonte au temps même d'Hippocrate; » il relève ensuite le prestige des chirurgiens que l'ancienne hiérarchie plaçait sous la dépendance des médecins.

« Ce ne sera pas, ajoute-t-il, une nouveauté parmi « nous de voir les médecins enseigner publiquement la « chirurgie; ils ont seuls le droit de le faire et l'ont « toujours fait, soit dans les écoles, soit dans leur logis, « où ils réunissaient autrefois, dès quatre ou cinq heures « du matin, les *fraters* pour leur donner des leçons de « cet art. »

Avant toute chose, le nouveau maître recommande à ses élèves la plus stricte probité ; il leur défend « *de grossir les difficultés en fait de maladies chirurgicales dans le but d'extorquer pour leur salaire des sommes excessives ;* » on aimerait à croire que ce conseil était au moins superflu et que nul précédent ne l'avait rendu nécessaire.

A propos du sang-froid indispensable à l'opérateur, Renéaulme raconte ainsi l'artifice dont un fameux anatomiste usait en exerçant son fils à la taille sur un cadavre: « Au moment le plus douloureux de l'opération il lui criait aux oreilles de manière à imiter de son mieux les

plaintes du patient, espérant par ce moyen l'habituer à comprimer toute émotion et à garder cette impassibilité absolue que Celse recommande aux chirurgiens. »

Il fut nommé membre de l'Académie des Sciences en 1699, et ce corps savant le chargea de réviser les ouvrages manuscrits de Tournefort; il devint doyen de la Faculté quelques années avant sa mort.

Renéaulme publia :

« *Essai d'un traité des hernies* » (1726).

Il est en outre l'auteur de plusieurs *mémoires sur la botanique* que l'on retrouve parmi ceux de l'Académie des Sciences.

GENDRON (LOUIS-FLORENTIN-DESHAIS), neveu de Claude Deshais, fut *professeur démonstrateur oculiste* à l'École de chirurgie en 1662, il a laissé plusieurs ouvrages :

« *Lettres sur plusieurs maladies des yeux causées par* « *l'usage du rouge et du blanc.* » (Paris, 1760.)

« *Traité des maladies des yeux et des moyens et opé-* « *rations propres à leur guérison.* »

Ce dernier traité est remarquable et n'a pas trop vieilli ; on le consulte encore aujourd'hui.

CURANDEAU (FRANÇOIS-RENÉ), né en 1760 et mort à Paris le 25 janvier 1813, fut reçu membre du Collége de Pharmacie à 22 ans, s'établit à Vendôme et vint ensuite se fixer à Paris.

Il aimait la chimie avec passion, surtout dans ses applications industrielles; c'est ainsi qu'il donna *des pro-*

cédés meilleurs pour le tannage des cuirs et les mit lui-même en pratique dans une belle tannerie qu'il établit ; peu de temps après, *il fonda une fabrique d'alun artificiel;* on lui doit encore des appareils ingénieux pour *le blanchiment du linge à la vapeur; le moyen d'augmenter la durée des toiles à voiles et des filets de pêche et un grand nombre d'appareils économiques pour la combustion des substances destinées au chauffage. Il s'occupa beaucoup aussi de l'extraction du sucre de betterave.*

Ses travaux sont compris dans une série de mémoires qu'il a fournis au *Journal de Physique*, aux *Annales de Chimie,* au *Bulletin de Pharmacie* et au *Journal d'Économie rurale.*

Il n'a publié à part qu'un traité sur le blanchissage à la vapeur.

BRETONNEAU (PIERRE), né à Saint-Georges-sur-Cher en 1771, est mort en 1862.

Il était fils d'un médecin chargé d'enfants; devenu officier de santé il fut présenté à madame Dupin, la grand'-mère de Georges Sand, celle-ci s'intéressa à lui et le poussa à venir à Paris; il s'y fit recevoir docteur en 1815, et revint se fixer définitivement à Tours, où il devint médecin en chef de l'hôpital. Il s'est acquis une célébrité éclatante, et il eut la gloire de compter parmi ses élèves Trousseau, Velpeau, Bouillaud et d'autres professeurs de premier mérite.

On a de lui :

Notes et mémoires sur le Dothienenterie (fièvre typhoïde).

« De l'utilité de la compression dans les inflamma- « tions idiopathiques de la peau. » (1815.)

« Des inflammations spéciales du tissu muqueux et, « en particulier, de la diphthérite ou inflammation pelli- « culaire connue sous le nom de croup, d'angine ma- ligne,« etc. » (1826.) ·

« Note sur l'emploi des caustiques comme moyen « d'arrêter l'éruption varioleuse. »

« Notice sur l'emploi thérapeutique de l'alun dans la « diphthérie. (1817.)

« Traitement de la coqueluche. (1855).

On lui attribue l'invention de la *trachéotomie.*

Ses travaux en ont fait, malgré sa résidence à Tours, un des chefs d'école dont la valeur incontestable est proclamée par le monde savant.

Desfray (Louis-Jean) naquit à Blois, le 13 février 1778, d'une famille de notables commerçants de cette ville; son père devint même administrateur du district pendant la Révolution.

Il fit ses études au collége de Blois et vint à Paris étudier la médecine et la chirurgie ; une recommandation à Giraud, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, décida sa vocation pour la chirurgie; il se livra sans relâche à l'étude de l'anatomie ; aussi nous voyons Giraud le nommer préparateur de son cours, et lui confier le soin de faire des leçons de médecine opératoire à ses élèves.

L'invasion du territoire le força à partir pour l'armée du Rhin en qualité de chirurgien militaire, mais son devoir de patriote rempli, il se hâta de revenir à Paris pour y

reprendre ses chères études et son poste à l'Hôtel-Dieu. Après six années passées à la Faculté, il vint se fixer à Blois avec le titre de *Maître en Chirurgie*, car la Convention avait décrété l'abolition des anciens grades de docteur. Mais, plus tard, il subit avec distinction les épreuves du *doctorat*.

L'éclat de ses succès lui acquit dans notre ville une réputation immense, il devint chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Blois, et ses talents lui valurent encore l'honneur insigne d'être nommé *membre correspondant de l'Académie de médecine*. Devenu président du conseil d'arrondissement de Blois, le gouvernement le nomma chevalier de la Légion d'honneur en 1835.

Desfray a su conquérir, malgré son séjour en province, un rang distingué parmi les illustrations de la chirurgie française; mais bien que ses connaissances chirurgicales fussent très étendues et qu'il fût un opérateur hors de pair, il a malheureusement peu écrit, et nous ne relevons, parmi les procédés dus à son initiative, que sa méthode pour la *section de l'éperon intestinal à la suite de l'entérotomie*.

On se souviendra longtemps à Blois de son attachement inébranlable aux devoirs professionnels et de son dévouement à la chose publique. Aimé comme homme, admiré comme savant, en possession par sa fortune de cette indépendance si nécessaire au médecin, il sut toujours rester d'un abord facile et recevoir avec les mêmes égards pauvres et riches.

· BAILLY (MARIN) naquit à Blois en 1795, fit ses études au collége de cette ville et fut reçu docteur à Paris.

Dès 1814, il s'offrit pour aller à Meaux soigner les blessés, commençant ainsi une carrière de dévouement qu'il ne devait terminer qu'avec sa vie.

En 1820, il alla étudier en Italie les maladies endémiques des marais Pontins et composa sur ce sujet, un *traité des fièvres intermittentes.*

Pendant l'expédition de Grèce, le Comité philhellénique de Paris chargea *Bailly* d'une mission sanitaire dans ce pays. Les services qu'il rendit lui méritèrent de la nouvelle assemblée de la Grèce régénérée le titre de *citoyen grec.*

Revenu en France, *Bailly* exerça à Paris avec distinction et publia plusieurs études :

« *Mémoire sur les changements qui surviennent dans* « *le système osseux aux différentes époques de l'accroisse-* « *ment de l'homme.*

« *L'existence de Dieu et la liberté nouvelle démontrées* « *par des arguments tirés de la doctrine de Gall.*

« *Description des filets pêcheurs de la Baudroie, ho-* « *noré d'un rapport de Geoffroy Saint-Hilaire en 1824.* »

Il mourut victime de sa profession en 1837, usé avant l'âge par une vie de travail et de sacrifice.

J'ai fini, Messieurs, sans cependant avoir tout dit, je ne pouvais avoir la prétention d'être complet, mais peut-être pourrai-je avec le temps ajouter quelques documents à ce premier essai.

Si je n'ai pas répondu complètement à votre attente, j'aurai certainement auprès de vous pour excuse mon amour du pays, il me vaudra, à défaut d'applaudissements, votre indulgence ; si vous avez trouvé que j'ai retenu trop longtemps votre attention et que je me suis étendu avec trop de détails et de complaisance sur la biographie d'hommes de ma profession, vous voudrez bien vous souvenir qu'ils furent nos *compatriotes* et que c'est avec leur mérite, ce qui les recommande plus spécialement à votre intérêt.



TABLE DES MATIÈRES

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

J'ai puisé mes documents aux sources suivantes :

Bibliothèque de Blois. — Dictionnaire de Biographie de Jourdan, édité par Pankouke. — Histoire de Blois et histoire de la médecine de Bernier. — Essais biographiques sur quelques médecins blésois, publiés par M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois. — Histoire de Blois, de M. Bergevin. — Histoire de Blois, de M. de la Saussaye. — Astruc, Histoire de la Faculté de Montpellier. — Crevier, Histoire de l'Université de Paris. — Recherches historiques du docteur Sabatier, d'Orléans, sur la Faculté de Paris. — Donliron, bibliothèque chartraine. — Journal des Savants de 1746. — Les Arts au moyen âge (bibliophile Jacob). — Augustin Thierry. — Mémoires de la Société des sciences et belles-lettres de Blois. — Éloy, Dictionnaire historique de la médecine. — Marin Desbrosses. — Pierre de Blois. — Froissart. — Pascal. — Dictionnaire des connaissances de Dukett. — Monteil (Histoire des Français des divers états). — Malgaigne. — Littré. — Larousse. — Bouchardat. — Ménière (Études médicales sur les poètes latins). — Corlieu. — Maurice Reynaud. — Daremberg. — Charpignon. — Andral. — Bouchut, etc., etc.....



